
DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE

2023

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

1 HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE LA BFC

- 1.1 Historique 6
- 1.2 Présentation de la BFC 7
- 1.3 Une banque forte de ses deux actionnaires 8
- 1.4 Une stratégie de croissance fondée sur un modèle de banque universelle 9

2 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA BFC

- 2.1 Activités, résultats de la société au cours de l'exercice écoulé et perspectives 12
- 2.2 Filiales et participations 25
- 2.3 Succursales 25
- 2.4 Informations relatives au capital social et à l'actionnariat salarié 25
- 2.5 Mentions des dépenses non déductibles 25
- 2.6 Prêts interentreprises 26
- 2.7 Informations sociales, sociétales et environnementales 26

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 3.1 Modalités d'exercice de la Direction Générale 30
- 3.2 Convention(s) conclue(s) par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société mère avec sa filiale 30
- 3.3 Informations concernant les mandataires sociaux 30

4 RISQUES DE CONTREPARTIE

- 4.1 Organisation 42
- 4.2 Politique de crédit 43
- 4.3 Dépréciation 43
- 4.4 Garanties et collatéraux 44
- 4.5 Dispositif de notation non retail 44

5 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

- 5.1 La satisfaction clients 48
- 5.2 Sécurité numérique et protection des données 50
- 5.3 Le déploiement des engagements environnementaux & sociaux dans le cadre des activités de financement et d'investissement 51
- 5.4 L'engagement : mécénat et sponsoring 53

6 ÉTATS FINANCIERS

- 6.1 Bilan 56
- 6.2 Compte de résultat 59
- 6.3 Chiffres clés 60
- 6.4 Notes 61
- 6.5 Notes sur les principes comptables 81
- 6.6 Notes sur le bilan 84
- 6.7 Rapport sur les dépôts et avoirs Loi Eckert 86
- 6.8 Faits marquants de l'exercice écoulé 86
- 6.9 Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé 86
- 6.9 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 87

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS

91



ÉDITORIAL



397 collaborateurs
présents à La Réunion,
Mayotte et Paris
au service de nos clients
depuis plus de 45 ans

NOS VALEURS :
esprit d'équipe,
innovation,
responsabilité,
engagement

**“ ENSEMBLE,
NOUS DEVONS MAINTENIR LE CAP [...]]
POUR RENDRE NOTRE BANQUE [...]]
PLUS INNOVANTE ET TOUJOURS PLUS ENGAGÉE
DANS LES TRANSFORMATIONS POSITIVES
DU MONDE QUI NOUS ENTOURE. ”**

Frédéric Oudéa,
Directeur Général du Groupe Société Générale.

**“ LE CLIENT DEMEURE, PLUS QUE JAMAIS,
AU CENTRE DE NOS PRIORITÉS. NOUS METTONS
TOUT EN ŒUVRE POUR ÊTRE À L'ÉCOUTE
DE SES BESOINS ET L'AIDER À SE DÉVELOPPER
DANS UN MONDE EN CONSTANTE ÉVOLUTION. ”**

Pierre-Guy Noël,
Directeur Général MCB Group Ltd.

NOTRE AMBITION

Devenir la banque relationnelle de référence à fort ancrage régional, avec une équipe engagée, professionnelle et proche de ses clients, qui offre innovation, simplicité et qualité

1

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE LA BFC

1.1	HISTORIQUE	6
1.2	PRÉSENTATION DE LA BFC	7
1.3	UNE BANQUE FORTE DE SES DEUX ACTIONNAIRES	8
1.4	UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE FONDÉE SUR UN MODÈLE DE BANQUE UNIVERSELLE	9

1.1 HISTORIQUE

En 1913 naît la Banque Industrielle de Chine, jugée vitale pour le développement des intérêts français en Chine. En 1925, elle devient la Banque Franco-Chinoise pour le Commerce et l'Industrie. Le capital de la Banque Franco-Chinoise (BFC) est alors détenu par la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque de l'Indochine, la Banque Lazard et le gouvernement chinois. La Banque exploite désormais des agences en Chine, mais aussi au Vietnam, au Cambodge et en Métropole. Elle se spécialise dans la clientèle européenne et les entreprises chinoises, un ensemble économique dynamique. La période 1939-1945 et d'après-guerre permet à la Banque Franco-Chinoise de se développer favorablement en Indochine alors que les activités en Chine se contractent.

En 1960 la Banque de l'Indochine rachète les parts détenues par la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque Lazard. Ayant ouvert des implantations en France, la Banque Franco-Chinoise devient Banque Française Commerciale, afin de mieux adapter son image au marché métropolitain, sans changer pour autant le sigle BFC. La banque connaît alors un fort développement.

Les activités de la Banque se déploient aussi dans l'Océan Indien, à Madagascar. Dès la fin de l'année 1951 la BFC ouvre ses deux premières agences à Tananarive et Tamatave.

En 1975 elle y cesse ses activités traditionnelles suite aux mesures de nationalisation mises en place par le gouvernement malgache. La fusion de la Banque de Madagascar et de la BFC Madagascar est ensuite effectuée pour former la BFV (Banque de Commerce).

La même année, la Banque de l'Indochine fusionne avec la Banque de Suez, la BFC devient alors partie intégrante du Groupe Suez. Les activités en Indochine et à Madagascar ayant disparu, seules restent à la BFC les agences métropolitaines.

La banque prend alors la décision stratégique de s'installer à La Réunion pour se développer, et des négociations s'ouvrent pour des installations en Guyane et en Guadeloupe.

Le 5 avril 1976 s'ouvre ainsi la toute première agence de la BFC à Saint-Denis. Une prouesse rendue possible grâce à la toute première équipe BFC qui, par son travail acharné et son

esprit de collaboration, a réussi à conjuguer le démarrage des opérations et la formation continue intense (le recrutement ayant été effectué sans débauchage dans les autres banques).

Ce sont ensuite 9 agences qui ouvriront leurs portes entre 1976 et 1980.

Dans le même temps (1976), la BFC ouvre aussi rapidement deux agences (Mamoudzou et Dzaoudzi) à Mayotte à la demande de l'IEDOM.

En plus de La Réunion et Mayotte, la BFC s'implante en janvier 1978 aux Seychelles avec une agence à Victoria (Mahé).

Puis changement d'actionnaire en 1992 pour la BFC qui est rachetée par la Mauritius Commercial Bank (MCB), banque leader de la zone Océan Indien. Le nouvel actionnaire majoritaire ouvre désormais de nouveaux horizons à la BFC, qui devient une banque forte et moderne.

En 2003, La Société Générale, important groupe bancaire de la zone Euro, devient actionnaire de la BFC à parité avec la MCB, et en contrôle le management.

S'en suivra entre 2005 et 2015 le plus fort développement du réseau d'agences de la banque avec 10 ouvertures à La Réunion et 3 à Mayotte. La banque s'adapte aussi à son environnement et favorise son développement en orientant son activité vers la clientèle de particuliers et diversifie ses offres de crédit, d'épargne et de produits de banque au quotidien.

La BFC compte près de 400 collaborateurs sur 3 sites et accompagne plus de 94 000 clients. En 2022, elle poursuit sa dynamique de transformation et digitalisation, portée par ses valeurs d'esprit d'équipe, d'innovation, d'engagement et de responsabilité.

1.2 PRÉSENTATION DE LA BFC

Depuis plus de 45 ans, la BFC est devenue une banque incontournable dans l'Océan Indien par sa présence à La Réunion, à Mayotte et est également présente sur le territoire national avec son agence de Paris.

L'histoire de la BFC est intimement liée à celle des économies réunionnaise et mahoraise. Elle participe en effet au financement des grands chantiers structurant des deux îles mais s'attache aussi, au quotidien, à toujours mieux accompagner et conseiller chacun de ses clients qu'il soit particulier ou entreprise.

La BFC offre ainsi à ses clients une large palette de conseils et services, et est la représentante exclusive de la Banque Française Mutualiste (BFM) dédiée aux agents de la fonction publique.

Tout au long des décennies, elle a su se développer en construisant un réseau d'agences de proximité et des centres spécialisés et d'expertise : Espace Habitat, Espace Entreprises, Conseillers en Gestion de Patrimoine, Experts Professionnels...

Ce fort investissement dans nos économies locales se manifeste aussi au travers de nos équipes de collaborateurs. En effet, la

BFC dispose de toutes les fonctions en local : réseau, back office, informatique, ressources humaines, comptabilité, etc. Outre les emplois générés, cela lui permet une parfaite maîtrise des spécificités domiennes ainsi qu'une réactivité dans le traitement des demandes clients.

DES AMBITIONS FORTES POUR L'AVENIR

Plus de 45 ans, c'est là l'illustration d'un modèle de développement, construit avec détermination, rigueur et constance, dans une logique d'engagement et de performance durables.

S'appuyant sur un modèle équilibré et diversifié, la BFC allie solidité financière et stratégie de croissance durable afin de mettre sa performance au service du financement de l'économie et être « La banque relationnelle, référence sur ses marchés, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes ».

Car ce qui fait la force de la BFC, c'est aussi et surtout sa culture d'entreprise et son capital humain, rassemblés autour d'une valeur forte essentielle : l'esprit d'équipe.

CHIFFRES CLÉS

	2022	2021	2020	2019	2018
Résultats (en milliers d'euros)					
Produit net bancaire	80 619	80 453	76 052	82 176	83 372
Résultat brut d'exploitation	30 800	31 415	26 711	29 904	31 439
Résultat net	16 514	16 319	14 417	15 000	15 287
Fonds Propres (en euros)					
Fonds propres*	189 520 047	189 520 047	192 843 995	193 522 162	187 396 946
Ratio de solvabilité	16,6 %	17,6 %	17,8 %	15,8 %	15,0 %
Crédits et dépôts (en milliers d'euros)					
Crédits clientèle	1 836 869	1 863 942	1 907 122	1 654 232	1 621 549
Dépôts clientèle	1 479 072	1 444 593	1 468 952	1 227 675	1 158 471

* Fonds propres hors résultat de l'exercice

1.3 UNE BANQUE FORTE DE SES DEUX ACTIONNAIRES

Depuis 2003, le capital de la BFC est détenu à parité égale par le Groupe Société Générale et la Mauritius Commercial Bank Ltd (MCB).

Ce double actionnariat permet à la BFC de bénéficier de synergies avec leurs équipes d'experts mais aussi de proposer à ses clients un accompagnement personnalisé dans les différents pays de la zone Océan Indien où ses actionnaires sont présents.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié et intégré, le Groupe allie solidité financière, dynamique d'innovation et stratégie de croissance durable afin d'être le partenaire de confiance de ses clients, engagé dans les transformations positives des sociétés et des économies.

Acteur de l'économie réelle depuis près de 160 ans avec un ancrage solide en Europe et connecté au reste du monde, Société Générale emploie plus de 117 000 collaborateurs⁽¹⁾ dans 66 pays et accompagne au quotidien 25 millions de clients particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels⁽²⁾ à travers le monde, en offrant une large palette de conseils et de solutions financières sur mesure qui s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

- La Banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama qui offrent des gammes complètes de services financiers avec un dispositif omnicanal à la pointe de l'innovation digitale ;
- La Banque de détail à l'international, l'assurance et les services financiers aux entreprises, avec des réseaux présents en Afrique, Russie, Europe centrale et de l'est, et des métiers spécialisés leaders dans leurs marchés ;
- La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, avec ses expertises reconnues, positions internationales clés et solutions intégrées

Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : DJSI (World and Europe), FTSE4Good (Global et Europe), Euronext Vigeo (Monde, Europe et Eurozone), Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe, 4 des indices STOXX ESG Leaders, MSCI Low Carbon Leaders Index.

Pour plus d'information, il est possible de suivre le compte twitter @societegenerale ou de visiter le site www.societegenerale.com

(1) Effectif en fin de période, hors personnel intérimaire.

(2) Hors clients des compagnies d'assurance du Groupe.

GROUPE MCB (GROUPE MAURITIUS COMMERCIAL BANK) UN HÉRITAGE FORT

Depuis sa création en 1838, le Groupe MCB a évolué pour devenir une banque intégrée et un acteur de référence des services financiers. Il propose aujourd'hui une gamme complète de solutions innovantes et sur mesure à une clientèle diversifiée de particuliers, d'entreprises et d'institutions financières.

Pendant ses 180 ans d'histoire, le Groupe MCB a renforcé sa position de premier acteur bancaire de l'île Maurice et a joué un rôle majeur dans le développement socio-économique du pays, tout en diversifiant ses activités dans le secteur non bancaire.

En effet, il offre désormais également un large éventail de services destinés aux investisseurs : crédit-bail, services-conseils ou encore solutions informatiques haut de gamme.

Le Groupe est présent dans neuf pays, avec ses filiales à Madagascar, aux Seychelles et aux Maldives, à travers ses bureaux de représentation à Johannesburg, Paris et Nairobi, ainsi qu'à travers ses partenariats avec la Société Générale Moçambique et la BFC.

Ses trois principaux pôles d'activité sont :

- les services bancaires ;
- les services financiers non bancaires ;
- les participations dans des investissements divers.

Il a également pour ambition d'être un acteur engagé en matière de responsabilité sociale, économique et environnementale, aux côtés des communautés qu'il sert.

1.4 UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE FONDÉE SUR UN MODÈLE DE BANQUE UNIVERSELLE

La BFC a bâti un modèle solide de banque en privilégiant un développement équilibré sur ses trois segments de clientèle.

En effet, elle propose une large gamme de produits et services adaptée aux besoins d'une clientèle composée de :

- Particuliers
- Professionnels et Associations
- Entreprises et Institutionnels

PARTICULIERS

Forte de ses 27 agences réparties sur les zones d'attractivité commerciale de ses trois sites, la BFC s'appuie sur le professionnalisme de ses conseillers pour offrir un service de qualité à ses clients Particuliers.

Proche et soucieuse de ses clients, elle leur offre accessibilité, praticité et connexion via :

- son réseau d'agences qui entame sa transformation pour offrir une meilleure qualité d'accueil et de traitement des opérations : généralisation des libre-service bancaires, automates dernière génération, etc.
- son Centre de Relations Clientèle à l'écoute des clients sur des horaires élargis.
- son site internet et son application smartphone plébiscités par ses utilisateurs et en constante amélioration grâce aux investissements en cours.

La dynamique commerciale est soutenue sur ce segment de clients par la mise en place de pôles d'expertise à même de répondre au mieux aux besoins spécifiques de la clientèle :

- Experts Habitat pour étudier le meilleur montage pour le client et parfaire les délais de décision et de mise à disposition des fonds.
- Conseillers en Gestion de Patrimoine pour proposer leur expertise en matière fiscale, patrimoniale et financière et fournir des conseils sur la défiscalisation immobilière ou des financements sur mesure.

PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

Depuis sa création en 1976, la BFC est reconnue pour son expertise sur le marché des Professionnels qu'elle accompagne tant pour leurs besoins quotidiens, que leurs projets d'investissement ou patrimoniaux.

La BFC a mis en place une organisation qui lui permet de s'adapter aux différents profils de clients Professionnels et Associations. Ces derniers peuvent être soit gérés dans le réseau d'agences, soit par les Experts Pro, en fonction du volume de leurs engagements et du niveau d'expertise requis.

La satisfaction des clients étant au cœur des priorités de la BFC, deux nouveaux packages plus compétitifs et mieux adaptés aux besoins des clients ont été lancés en 2017.

ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

La BFC développe envers les entreprises une stratégie différenciée par segment de marché en fonction de leur chiffre d'affaires et donc de besoins spécifiques concernant les offres de flux, l'épargne, les divers types de financement ...

La proximité relationnelle est renforcée par la présence d'un Centre d'Affaires dans le sud de La Réunion et d'un chargé d'affaires basé au Port.

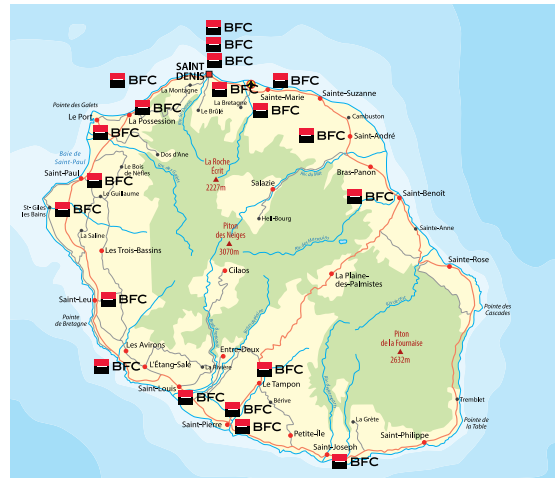
La priorité de la BFC est la poursuite de son développement commercial sur les trois territoires où elle est présente (La Réunion, Mayotte et Paris) en s'appuyant sur la satisfaction de ses clients, la qualité des services proposés, la valeur ajoutée et l'innovation.

Son ambition est en effet d'être la banque de référence en matière de satisfaction client. Elle entend mieux fidéliser ses clients et poursuivre sa conquête de nouveaux clients dans un environnement économique et réglementaire de plus en plus exigeant et contraignant.

LA BFC À LA REUNION

332 collaborateurs

Plus de **56 000 clients**
dont plus de 45 000 clients Particuliers,
près de 11 000 clients Entreprises et Professionnels
Plus de **1 479 MEUR** d'encours moyen de crédit



LA BFC À MAYOTTE

62 collaborateurs

Près de **33 000 clients**
dont près de 30 000 clients Particuliers,
plus de 3 000 clients Entreprises et Professionnels
Plus de **347 MEUR** d'encours moyen de crédit

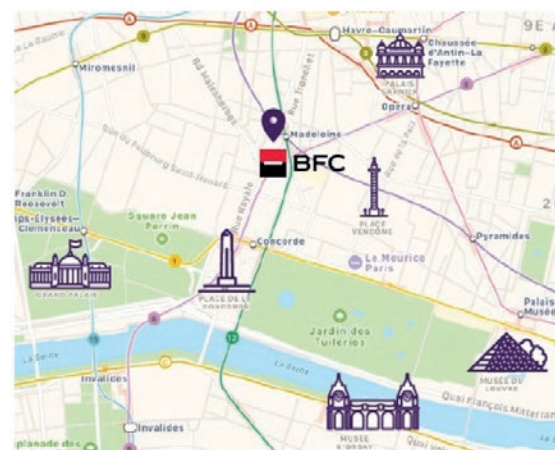


LA BFC À PARIS

3 collaborateurs

Près de **700 clients**
dont près de 600 clients Particuliers,
près de 100 clients Entreprises et Professionnels

16, place de la Madeleine
75008



2

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA BFC

2.1	ACTIVITÉS, RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ ET PERSPECTIVES	12	2.3	SUCCURSALES	25
2.1.1	Situation de la société et analyse de l'évolution des affaires	12	2.4	INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL ET À L'ACTIONNARIAT SALARIÉ	25
2.1.2	Présentation des comptes sociaux et proposition d'affectation du résultat	18	2.4.1	Répartition du capital social	25
2.1.3	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	22	2.4.2	Ajustement des valeurs mobilières donnant accès au capital	25
2.1.4	Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients	23	2.5	MENTIONS DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES	25
2.2	FILIALES ET PARTICIPATIONS	25	2.6	PRÊTS INTERENTREPRISES	26
			2.7	INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES	26

2.1 ACTIVITÉS, RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ ET PERSPECTIVES

2.1.1. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

En 2022, une guerre a éclaté aux portes de l'Europe, avec ses répercussions tragiques et ses incertitudes y compris dans les territoires ultramarins où BFC est installée.

Les conséquences qui se dessinent semblent profondes et multiples :

- un monde plus fragmenté avec une recherche croissante de souveraineté et de sécurité, notamment pour l'Europe ;
- des perspectives économiques revues à la baisse avec des tensions inflationnistes exacerbées amenant les gouvernements à travailler leur politique économique par un encadrement fort de l'accès au crédit via un relèvement des taux ;
- une accélération des deux révolutions liées à l'utilisation croissante des technologies numériques et à l'urgence de la transition énergétique, qui doit être également appréhendée au regard des enjeux d'indépendance énergétique et d'une transition juste socialement.

En 2022, c'est un monde bouleversé par des tensions diplomatiques dont les conséquences touchent l'ensemble des agents économiques et chaînes de valeurs, qui sera le contexte dans lequel l'éco-système de la finance devra coopérer.

En 2022, c'est enfin une activité économique locale dynamique malgré des tensions sur les prix, un taux de chômage en baisse (-1% en un an) et la reprise économique régionale marquée, par exemple par, une hausse du nombre de créations d'entreprise supérieure à la moyenne nationale (+15,5%).

Dans ces conditions, BFC a repositionné son modèle d'affaire de manière plus marquée vers ses leviers de croissance et accéléré la révision de son dispositif commercial pour créer les conditions d'un développement solide et durable gagnant ainsi en robustesse. Il s'est agi de passer de l'exploration des solutions testées en 2021 à la mise en œuvre industrielle de certaines d'entre elles associée au déploiement d'actions correctrices.

Ainsi, BFC a ouvert un nouveau cycle Stratégique #SAT'ELITE dont l'ambition affichée est de remonter sur le podium en termes de parts de marché à La Réunion d'ici à 2026 et consolider notre position de leader à Mayotte sans préjudice de notre rentabilité qui reste à un haut niveau d'exigence. Le plan amène une double démarche de symétrie des attentions : Satisfaction collaborateur et Satisfaction client, les deux étant résolument liées.

Grâce à des ateliers collaboratifs 53 actions ont été identifiées. Après analyse détaillée, 43 actions ont été retenues et planifiées avec des échéances s'étalant entre septembre 2022 et décembre 2023. SAT'ELITE a été présenté au personnel de La Réunion et de Mayotte au T4-2022 et constitue la boussole de la BFC pour les prochains mois.

Ainsi, la BFC a mené ou poursuivi les projets suivants en 2022 :

La transformation physique du maillage agence et de la surface de contact client

- d'une part avec la poursuite de l'équipement en Libre-Service-Bancaire dans nos points de vente, favorisant l'autonomie client dans nos agences de Chatel, St Paul, La Possession, Sada, Combani, ainsi que le déploiement de 5 nouvelles bornes chèques, 7 nouveaux automates de dépôts, et d'un nouveau GAB externe à Mayotte M'ZOUAZIA.
- d'autre part avec l'optimisation de notre maillage par la fermeture de Maréchal Leclerc et La Montagne dont les activités sont transférées sur les agences de proximité ;
- enfin, 2022 c'est la revue des agences alternées non plébiscitées et n'apportant pas de solution satisfaisante sur les sujets d'organisation pour lesquelles elles avaient vu le jour. Ainsi, depuis le 4ème trimestre 2022, et pour rendre notre dispositif commercial plus lisible et accessible, les couples d'agences restent pilotés par un seul directeur d'agence tout en augmentant leur amplitude horaire de réception des clients. Ces derniers sont reçus l'après-midi sur RDV pour limiter l'impact commercial de l'accueil partagé sur agences de petites tailles (2 à 3 personnes) réouvrant ainsi 5 jours sur 7 à la clientèle, sur l'essentiel du réseau. Cette harmonisation des horaires et modalités d'accueil des clients facilite la conduite du changement auprès de la clientèle et favorise le travail de revue de portefeuille pour des RDV à valeur ajoutée, pour les conseillers.

Le nouveau modèle relationnel et ses catalyseurs en soutien à la performance

- La livraison en février de la nouvelle segmentation RETAIL PRI a permis de finaliser au début du second trimestre, la définition du nouveau modèle relationnel BFC. Ce dernier adapte la posture du conseiller en fonction du segment client et normalise les abaques de tailles de portefeuille pour une exploitation optimisée. Il s'est ensuite agi de définir les règles techniques de mise en œuvre pour spécialiser les portefeuilles (T3-2022), finalement testées (T4-2022) en parallèle de la nomination des conseillers spécialisés et du déploiement des premiers parcours de formation en novembre, pour une implémentation qui se finalisera début 2023.
- Le travail engagé sur la joignabilité de la banque s'est poursuivi en 2022 via 2 vecteurs. Tout d'abord l'activation d'une capacité de Centre de Relation Client externalisée et restant pilotée par le CRC BFC. L'exploitation de cette nouvelle ressource est permise par l'implémentation d'un nouveau Serveur Vocal Interactif triant les appels clients par le besoin final et routant la demande soit vers le CRC externe soit vers le CRC interne. Ensuite la transformation du CRC BFC, s'est prolongé avec une revue du périmètre fonctionnel de ce canal pour en faire un centre de profit. On a ainsi assisté aux premières ventes distancielles le plus souvent au moyen de parcours phygitaux dans l'attente d'une solution de signature électronique, projet dont le cadrage a démarré en novembre.
- Les outils et méthodes de pilotage commercial ont également évolué de sorte à favoriser l'émulation de la force de vente en lui donnant de la visibilité sur son réalisé et attendu, individuel et collectif, à une fréquence soutenue.
- La modernisation des outils de communication a suivi son cours. La bascule des collaborateurs sur Office 365 (dont outlook) et l'usage généralisé de teams permet une meilleure communication et coopération entre les contributeurs et du partage d'information plus concret front to back. Les travaux tactiques sur la banque en ligne ont été menés par exemple pour rendre accessible au client la prise de RDV en ligne, la consultation du statut de ses virements afin de libérer du temps commercial. Le déploiement du hotdesking est également à noter pour s'adapter au nomadisme des nouvelles méthodes de travail (le collaborateur se logue désormais sur son téléphone comme un terminal ce qui assure le suivi de son numéro de ligne externe pour le client s'il change de bureau).

- L'ergonomie collaborateur qui a été travaillée avec des outils tactiques d'une part mais aussi par une meilleure supervision technique et réseau de nos applications et la mise à disposition de plusieurs workflows pour orchestrer les activités du quotidien.

Le renforcement et la modernisation de nos dispositifs de sécurité

- La sécurisation de notre système d'information contre les risques de cybercriminalité, et de fuite de données conjugué au renforcement de notre capacité à détecter les opérations frauduleuses ont été travaillés avec un exercice Red Team et le suivi d'un plan d'action pour aguerrir notre résistance à de telles situations.
- La poursuite des travaux de bascule des centrales d'alarmes en convergence avec les consignes Groupe Société Général ainsi que le remplacement du groupe électrogène du site de PCA ont été menés pour faire progresser notre capacité à réagir en cas de situation complexe.
- La sécurisation des transactions e-commerce au moyen d'une authentification forte renforcée avec un code personnel appelé E PIN en sus d'un code reçu par SMS, en conformité avec la directive DSP2 est en place depuis mars et obligatoire pour toutes les transactions de tous nos porteurs carte depuis octobre.

Le développement des compétences et la création de standards d'accueil Client

- Pour accompagner la transformation et la montée en compétence des collaborateurs, BFC s'est doté de 2 nouvelles salles de formation (1 à Mamouzdou et 1 à St Pierre) permettant un accueil sur tous les sites et la facilitation des programmes de formation #METIS2023 prévus en 2023.
- BFC a accru l'investissement sur le capital humain avec plus de 18 000 heures de formations dispensées en 2022, dont 60% en présentiel pour s'assurer du développement des compétences métiers avec de la mise en situation à la faveur d'une dynamique de groupe. Un programme de reskilling et sensibilisation Agile a également été dispensé pour favoriser l'accélération des temps de cycles de livraison des projets tant côté métier qu'informatique et projet.

- On citera également, la création d'un nouveau format de séminaire d'intégration avec une session conduite en décembre 2022 à destination 20 participants. L'objectif est d'arrimer nos nouveaux entrants à la culture d'entreprise et de les sensibiliser à nos règles de fonctionnement et de sécurité (culture & conduite, sécurité des personnes et locaux, sécurité informatique). C'est également l'opportunité de permettre la création d'une communauté pour donner des repères et favoriser la fidélisation des collaborateurs portés par le collectif.

Le programme **#METIS2023** visant à partager un système déjà en exploitation au sein de la région Outremer engage, à fin 2022, près de 26,7 équivalents temps plein en sus des collaborateurs émaillant les métiers contributeurs dans la banque. Ce projet complexe est structuré en 17 chantiers qui couvrent à la fois le core banking system et les applications périphériques incluses dans le programme i.e l'octroi de crédit RETAIL PRI, la GED, la banque à distance éditique et la signature électronique. Son atterrissage est prévu en 2023.

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES

L'année 2022 est marquée par le contexte de hausse des taux : les taux directeurs sont en effet au plus haut depuis fin 2008.

Le taux moyen à la production a fortement progressé au cours de cette année et s'ajoutent à cela d'autres facteurs :

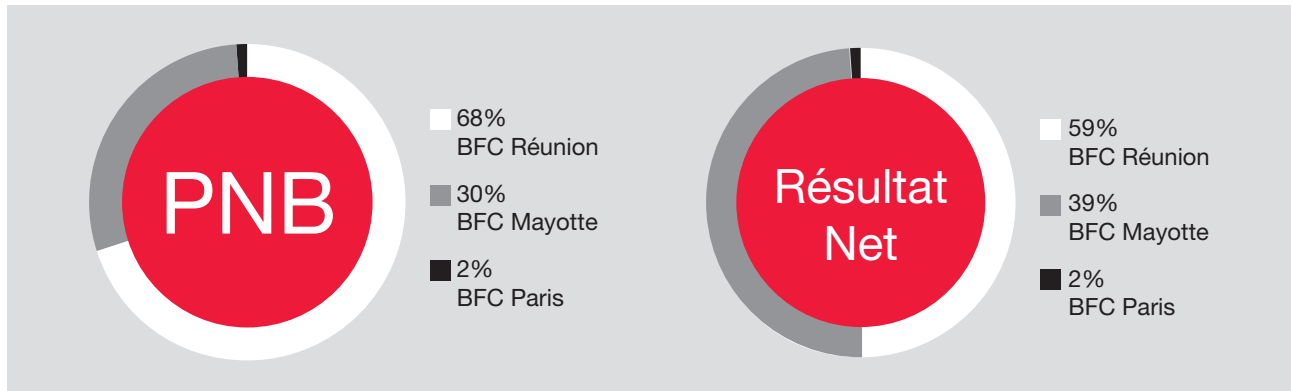
- Une concurrence très vive qui ne semble pas toujours mettre en œuvre les recommandations du Haut Comité à la Stabilité Financière (HSCF) en matière d'octroi de crédit immobilier.

A ce titre, il est difficile de mesurer les impacts directs des recommandations HSCF du fait de la contrainte de l'évolution du taux d'usure dont la progression reste en retrait par rapport à la hausse du coût de refinancement faisant ainsi ressortir une rentabilité négative des prêts immobiliers, ayant pu influencer sur le nombre de dossiers.

- Concernant le PGE, il a pris fin le 30/06/2022. Pour rappel, il a fait l'objet de plusieurs prolongations ainsi que de la mise en place d'un différé d'un an. La grande majorité des clients ont opté pour la durée d'amortissement la plus longue, et une majorité d'entre eux pour le différé complémentaire d'un an.

L'année 2022 s'achève sur une note positive avec des résultats en amélioration par rapport à l'an dernier pour l'ensemble du secteur bancaire et particulièrement pour la BFC qui a su se mobiliser pour être auprès de ses clients tout en poursuivant sa transformation.

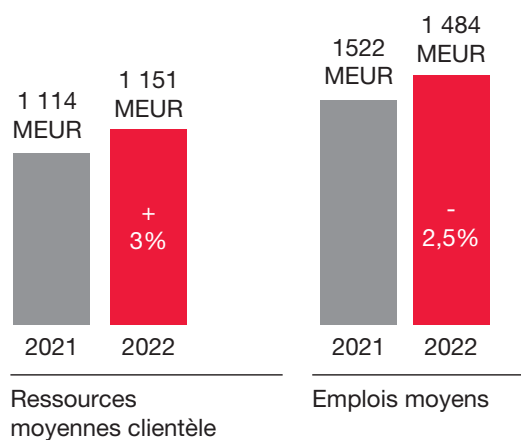
N.B. les encours moyens cités ci-après sont hors douteux contentieux (qui ne génèrent pas de PNB en normes sociales).



LA RÉUNION

L'année 2022 est marquée par une hausse nette des ressources et une diminution des emplois : dans un contexte de hausse de taux, la clientèle de BFC a fait le choix d'épargner.

- Des emplois moyens clientèle en diminution de 38 MEUR, soit -2.5%, passant de 1 522 MEUR en 2021 à 1 484 MEUR en 2022. Cette baisse est principalement due aux encours de crédit moyen et long terme (Équipement, Habitat, crédit à la consommation) qui diminuent sur tous les types de clientèle, notamment sous l'effet de la hausse des taux intervenue en 2022 sur la production.
- Des ressources moyennes clientèle progressant de 37 MEUR, soit +3%, passant de 1 114 MEUR au 31/12/2021 à 1 151 MEUR au 31/12/2022. Cette augmentation est portée pour 32 MEUR par la clientèle grande entreprise (dépôts à terme) et pour le reste, en grande partie par l'augmentation de l'encours du LIVRET A sous l'effet de la hausse des taux (+ 4 MEUR).



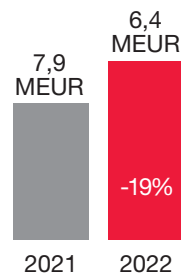
Évolution des indicateurs de gestion :

- PNB de 54,8 MEUR, en baisse de 3% (-1,4 MEUR), principalement porté par la MNI :
 - La MNI a diminué de 2,1 MEUR (-7,1%) sous l'effet de la hausse des taux, en raison de
 - 1/ l'augmentation des charges sur swap (-1,8 MEUR) dont un débouclage de vieilles lignes de refinancement pour les renégocier à un taux plus favorable (soulte de +0,5 MEUR)
 - 2/ l'augmentation des charges de refinancement,
 - 3/ l'augmentation de la rémunération versée sur l'épargne règlementée par suite des hausses successives du taux du livret A (+0.8 MEUR)
 - Les commissions (+1.7 MEUR, +7%) ont bénéficié d'une reprise post mesures sanitaires, notamment les commissions sur flux.
- Le poids de La Réunion dans le PNB de BFC est de 68%.
- Une baisse des frais généraux de 1,3% (- 0,5 MEUR) expliqué par des dotations aux amortissements en retrait (-0,5 MEUR), en raison d'un retard de livraison de certains projets.
 - Les autres frais généraux restent relativement stables avec une légère baisse de 0,15 % (-0,02 MEUR).
 - Un coût du risque de 4,2 MEUR, en baisse de 2,4 MEUR (-36,7%) principalement sous l'effet d'une reprise de 8 MEUR sur un dossier historique.
 - Un résultat net de 9,7 MEUR, en progression de 13,9 % (+1,2 MEUR).

MAYOTTE

Le réseau mahorais de la BFC a enregistré une progression de ses emplois, mais une baisse de ses ressources :

- emplois moyens : +4,2% (+14,5 MEUR), portés principalement par la clientèle de particuliers, notamment la production de crédits à la consommation.
- ressources moyennes : -0,8% (-2.8 MEUR), due principalement à la baisse de l'encours des comptes à vue CLIPRO.



Résultat net

Évolution des indicateurs de gestion :

- PNB de 24,6 MEUR, en hausse de 1 MEUR (+4%), représentant 30% du PNB global de la BFC. Les mêmes dynamiques opèrent sur le PNB même s'il convient de noter que la production de crédit à la consommation est plus dynamique à Mayotte qu'à La Réunion.

La marge nette d'intérêt est en recul de 0,6 MEUR (-1%) sous l'effet de la hausse des taux et l'augmentation du coût des dépôts et du coût des refinancements et des swaps.

- Des frais généraux en progression de 12% (+1,4 MEUR), avec des effets contradictoires :

1/ Une baisse des frais de personnel -0,7 MEUR dû à une reprise actuarielle de la provision pour indemnité fin de carrière

2/ Des autres frais généraux en progression de 2,1 MEUR principalement en lien avec les refacturations interne.

- Le coût net du risque est en baisse de 1,1 MEUR, soit -67%, principalement sur les provisions pour risques commerciaux.
- Un résultat net de 6,4 MEUR, en baisse de 1,5 MEUR (soit -19%).

PARIS

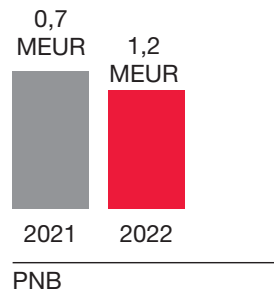
L'agence de Paris assure la représentation de la BFC dans la capitale, notamment pour sa clientèle réunionnaise et mahoraise ayant affaire à Paris. Il s'agit d'un point d'ancrage historique pour la clientèle de la MCB.

Évolution des indicateurs de gestion :

- PNB de 1,21 MEUR, en progression de 78% (+0,5 MEUR) sous l'effet de la reprise d'activité de la clientèle de MCB suite à la réouverture de Maurice en fin d'année 2021, faisant ainsi progresser les commissions de 82%.
- Des frais généraux de 0,7 MEUR, en recul de 14% (-0.1 MEUR) principalement sous l'effet des refacturations internes moindres. Pour mémoire, Paris porte sa part de frais de siège (0,25 MEUR) et de dotations aux amortissements (0.25 MEUR).
- Un résultat net de -0,36 MEUR, en progression de 0,5 MEUR.

Les emplois moyens clientèle atteignent 7.7 MEUR, augmentant de +3 MEUR, principalement sous l'effet d'un crédit habitat de 1,7 MEUR.

Les dépôts moyens de la clientèle (54,3 MEUR) sont en hausse de 4,8 MEUR (+9.5%), grâce à la clientèle grande entreprise (+6 MEUR).



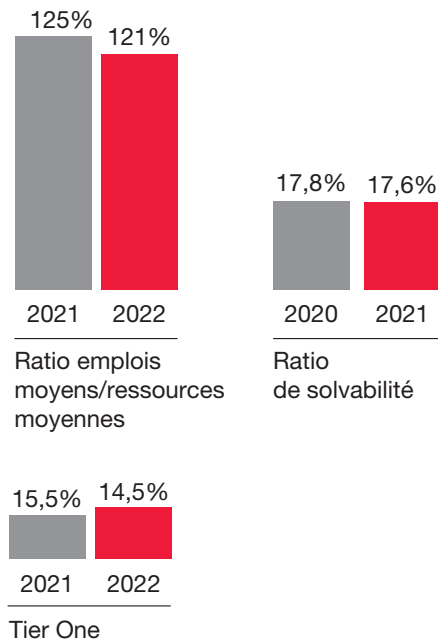
RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE TAUX

Les risques de liquidité et de taux font l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité A.L.M. qui pilote la stratégie de la BFC, en coordination avec le Groupe, pour respecter les seuils et limites fixés par le Comité Financier du Groupe Société Générale.

Au 31/12/22, l'encours global de swaps de couverture du risque de taux s'élève à 347 MEUR.

Au 31 décembre 2022 :

- Le ratio Emplois moyens / Ressources moyennes s'élève à 121% (vs. 125% en 2021).
- Le Liquidity Coverage Ratio (LCR) est à 116% et affiche un excédent de buffer de 7 MEUR.
- Le ratio de solvabilité, s'élève à 16,6% au 31/12/2022 contre 17,6% au 31/12/2021 et le Tier One à 14,5% au 31/12/2022 contre 15,5% au 31/12/2021.



2.1.2. PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX

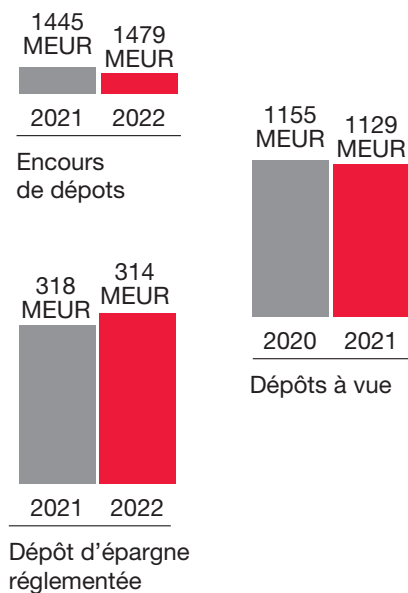
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe.

LES DÉPÔTS

Au 31 décembre 2022, les encours de dépôts de la clientèle sont en progression de 34 MEUR (-1,7%) atteignant 1 479 MEUR (vs 1 445 MEUR au 31 décembre 2021) :

- Le montant des dépôts est resté stable (1 126 MEUR au 31 décembre 2022 contre 1 128 MEUR au 31 décembre 2021), et leur proportion dans l'ensemble des ressources clientèle revient à 74% (contre 75% au 31/12/2021).
- Les dépôts d'épargne réglementée s'élèvent à 314 MEUR, en légère baisse par rapport au 31 décembre 2021 (-4 MEUR, soit 1,3%).
- L'encours des dépôts à terme s'élève à 89 MEUR au 31/12/2022, soit en hausse de +81,6% (+40 MEUR).



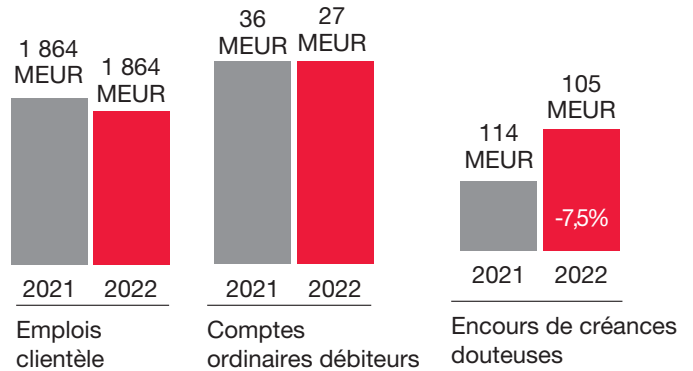
LES EMPLOIS

Les emplois clientèle (créances douteuses nettes incluses) s'élevaient à 1 836 MEUR, en baisse de -27 MEUR, soit -1,0%, par rapport au 31/12/21 :

- Les comptes ordinaires débiteurs (hors douteux) s'élevaient à 27 MEUR au 31 décembre 2022, en diminution de 9 MEUR (-25%), baisse principalement sur la CLICOM pour revenir au niveau d'avant crise sanitaire,
- Les crédits à la clientèle (hors douteux) sont en retrait de 9 MEUR soit -1%, à 1 689 MEUR au 31 décembre 2022. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de l'encours CLIPRO en raison d'une diminution du niveau de production sur ce marché en 2022.

L'encours des créances douteuses nettes de dépréciations, a diminué à 105 MEUR (-9 MEUR, soit -7,5%).

Le taux de couverture des créances douteuses par les dépréciations a diminué, s'établissant à 38% contre 25% au 31 décembre 2021.



LE PRODUIT NET BANCAIRE

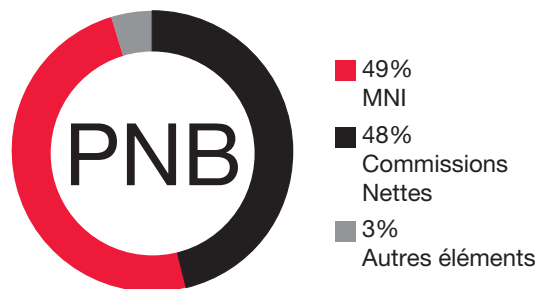
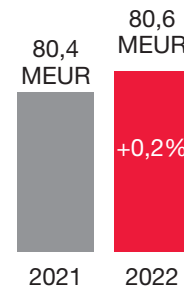
A 80,6 MEUR, LE PNB A PROGRESSÉ DE 0,2 MEUR (0,2%) :

- La marge nette globale d'intérêts (MNI) s'établit à 39,1 MEUR, affichant une baisse de 1,9 MEUR (-4,6%), sous l'effet de la marge clientèle. Du fait d'une production moindre, de la hausse du taux de rémunération de l'épargne réglementée passant de 0,5% à 2%. Cette baisse s'explique également par l'impact lié à la hausse des taux, dont Euribor, qui sont repassés en territoire positifs depuis le mois de juillet, et qui impacte négativement la MNI interbancaire (effet sur les swaps et les refinancements à taux variable)
- Les commissions nettes (38,9 MEUR) sont en hausse de 8,5% (+3,0 MEUR) sous l'effet d'une reprise d'activité post COVID. Cette reprise est notamment marquée sur moyens de paiement dont les commissions brutes progressent de +1,7 MEUR et sur les commissions de mouvement avec une progression de +1,3 MEUR).

La part des commissions nettes dans le PNB a progressé pour passer à 48% contre 45% en 2021.

- Le résultat net des opérations financières (0,4 MEUR) progresse 0,09 MEUR en comparaison avec l'an dernier, sous l'effet du résultat de change sur les opérations de la clientèle.
- Enfin, le résultat net des autres produits et charges d'exploitation bancaire baisse à 2,2 MEUR (-0,9 MEUR, -31%), principalement du fait d'une participation au bénéfice assurance (contrat UFA sur prêts immobiliers, en extinction) moins avantageuse que celle de 2021 (-0,5 MEUR).

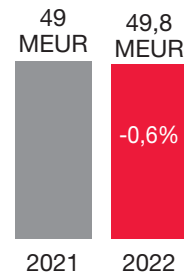
Pour mémoire, 2022 était la dernière année avec une prestation informatique significative au profit de Banque des Caraïbes (ex-SGBA). Cette prestation a rapporté 0,3 MEUR en 2022.



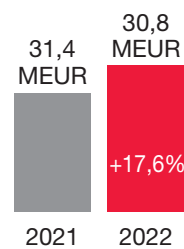
LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT (FRAIS GÉNÉRAUX ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS)

Les frais de fonctionnement (49,8 MEUR) progressent de 0,8 MEUR par rapport à 2021 (+1,6%) mais avec des effets contraires :

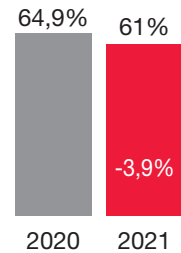
- Baisse des frais de personnel (-0,6 MEUR, -1%) pour atteindre 29,2 MEUR, s'expliquant essentiellement par :
 - Une baisse de la rémunération fixe liée notamment à la baisse des ETP en CDD et compensés par de l'intérim
 - Le transfert en immobilisation de la rémunération de l'équipe affecté au projet de migration du Core Banking System
 - Une reprise de provision de 0.7 MEUR du régime de pension à Mayotte
- Baisse des dotations aux amortissements (-0,7MEUR, -18,7%) qui atteignent 3,4 MEUR au 31/12/2022, et qui s'explique par le retard de livraison de certains projets.
- Les autres charges générales d'exploitation (17,1 MEUR) augmentent de 14,1%, soit +2,1 MEUR, en raison de :
 - La hausse des impôts et taxes de 0.5 MEUR expliqué par une reprise de provision CFE effectuée en 2021 et par la hausse de la cotisation FRU en 2022.
 - Des prestations informatiques en augmentation de 0.7 MEUR en lien avec la diminution progressive de la prestation
 - Des frais de sous-traitance en hausse 0,4 MEUR avec la sous-traitance du call center et la mise en place de la sous-traitance paye



Frais de fonctionnement



RBE



Coefficient d'exploitation

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Malgré la maîtrise des frais généraux, le RBE atteint 30,8 MEUR, affichant une baisse de -0,6 MEUR (-2%) et le coefficient d'exploitation qui s'élève à 61,8% (+0,8 points).

LE COÛT NET DU RISQUE (C.N.R.)

Pour mémoire, depuis la clôture de l'exercice 2020, les comptes sociaux intègrent aussi des provisions dites stage 1 sur encours sains et stage 2 sur encours en watchlist. La variation de ces provisions impacte désormais le compte de résultat.

Le coût net du risque affiche une baisse de 2,6 MEUR par rapport à 2021 pour atteindre une charge nette de 7,2 MEUR. Cette charge se décompose entre 2,7 MEUR de CNR commercial (-5,8 MEUR vs N-1) et 1.4 MEUR de provisions pour risques et charges



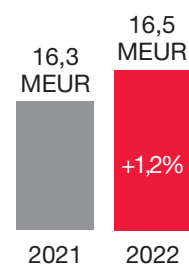
- 2,7 MEUR Dotation nette risques commerciaux
- 1,4 MEUR Dotation nette risques et charges

GAINS/PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Gains nets de 0,1 MEUR contre -0,1 MEUR en 2021.

LE RÉSULTAT NET

Le résultat net s'établit à 16,5 MEUR, soit une progression de +1,2% (+0,1 MEUR).



Résultat net

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Après comptabilisation de produits d'exploitation pour 80 618 518 euros et de charges d'exploitation pour 49 818 680 euros (dont 3 451 870 euros de dotations aux amortissements), le résultat brut d'exploitation s'établit à 30 799 838 euros.

Après imputation d'un coût du risque de 7 173 848 euros et d'un gain sur actifs immobilisés de 91 201 euros, le résultat avant impôt s'établit à 23 625 990 euros.

Compte-tenu de la comptabilisation d'un montant d'impôt sur les sociétés de 7 202 897 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 16 514 204 euros.

2.1.3. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2022 a démontré que des incertitudes macro-économiques existent pour les prochaines années.

Dans ce cadre, BFC poursuit et accélère sa transformation pour faire face dans les meilleures conditions à ce contexte inédit et à ces possibles conséquences.

Cette transformation tient en premier lieu à l'adoption d'un système d'information mutualisé avec d'autres filiales de la région Outremer du Groupe Société Générale. Cela permettra ainsi à BFC de bénéficier des mêmes améliorations que ses consœurs mais aussi d'avoir des relais plus forts auprès des éditeurs. A l'avenir, cela permettra aux clients de la BFC de bénéficier des meilleurs standards avec des délais de mise en œuvre optimisés.

L'évolution des taux d'intérêts et leur déclinaison au sein du marché bancaire restent des sujets d'importance. En 2023, il conviendra de continuer à suivre les recommandations du HSCF et leurs conséquences sur la production des crédits immobiliers. Si le volet « octroi » de ces nouveaux reportings est bien connu de tous, la surveillance par le régulateur de la rentabilité de cette une nouveauté.

2.1.4. INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément à l'article D. 441-4-I du Code de commerce, les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients :

FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (TABLEAU PRÉVU AU I DE L'ARTICLE D. 441-4)

Article D. 441 I 1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I 1°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement													
Sites	GROUPE BFC					Total Général	Sites	GROUPE BFC					Total Général
	Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus			Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus	
Nombre de factures concernées	190	15	3	2	41	251	Nombre de factures concernées	4	0	5	0	7	16
Montant total des factures concernées HT (KEUR)	1 147	64	4	3	69	1 287	Montant total des factures concernées HT (KEUR)	10	0	15	0	17	42
Pourcentage du montant	89%	5%	0%	0%	5%	100%	Pourcentage du montant	24%	0%	36%	0%	40%	100%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre	1						Nombre	0					
Montant total HT (KEUR)	2						Montant total HT (KEUR)	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture						Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture					

**FACTURES REÇUES ET ÉMISES AYANT CONNU UN RETARD DE PAIEMENT AU COURS DE L'EXERCICE
(TABLEAU PRÉVU AU II DE L'ARTICLE D. 441-4)**

Article D. 441 II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice							Article D. 441 II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement													
Sites	GROUPE BFC					Total Général	Sites	GROUPE BFC					Total Général
	Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus			Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus	
Nombre de factures concernées	6 101	939	324	149	510	8 023	Nombre de factures concernées	200	44	19	7	7	277
Montant total des factures concernées HT (KEUR)	20 570	5 520	1 207	393	1 377	29 087	Montant total des factures concernées HT (KEUR)	1 871	310	90	19	96	2 386
Pourcentage du montant	71%	19%	4%	1%	5%	100%	Pourcentage du montant	78%	13%	4%	1%	4%	100%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre	N/A					Nombre	N/A						
Montant total HT (KEUR)	N/A					Montant total HT (KEUR)	N/A						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture					Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture						

La BFC considère que le périmètre des informations communiquées relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441- 4 du code de commerce n'intègre pas les opérations de banque et les opérations connexes.

2.2 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Principales participations détenues par la BFC :
La BFC a liquidé la société SNC 72 au 31/12/2022 par conséquent, elle ne détient plus de participation

La liste exhaustive des participations de la BFC figure dans la note 4 relative aux états financiers.

2.3 SUCCURSALES

La BFC ne dispose pas de succursale.

2.4 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

2.4.1 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Répartition du capital social	nombre actions	%
Groupe Société Générale	166 653	49,9955%
Groupe Mauritius Commercial Bank	166 653	49,9955%
Personnes physiques	30	0,0090%
TOTAL	333 336	100,0000%

Aucune modification sur la répartition du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Opérations effectuées par la BFC sur ses propres actions :

- Nous vous informons, en application de l'article L 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune des opérations visées aux articles L 225-208 et L 225-209 du même Code.

Régularisations des participations croisées :

- Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article R 233-19 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions de l'article L 233-29 du même Code.

2.4.2. AJUSTEMENT DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article L 228-99 du Code de commerce, que la Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital et qu'elle ne réalise pas d'opérations susceptibles de porter atteinte aux titulaires de ces titres.

2.5 MENTION DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élevaient à un montant global de 13 076,84 euros, correspondant à l'amortissement non déductible de véhicules de tourisme ainsi que le montant de l'impôt y afférent de 3 269,21 euros.

2.6 PRÊTS INTERENTREPRISES

La Société, en sa qualité d'Etablissement de Crédit, n'est pas concernée par les articles L 511-5 et L 511-6 du Code Monétaire et Financier.

2.7 INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les informations sociales, sociétales et environnementales sont développées au chapitre 5, page 44.

2.8 DIVERS

POINT SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Démission du Président du conseil d'administration et remplacement

Nous vous informons que Monsieur Walid CHAOUCH a démissionné de son mandat d'Administrateur et de Président du conseil d'administration le 20/06/2022.

Le conseil d'administration a décidé, en date du 14/09/2022, de procéder à son remplacement, par cooptation de M. Philippe AMESTOY. Il exercera les fonctions d'administrateur et de Président du conseil d'administration pour la durée restante du mandat de M. CHAOUCH, qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer, en 2025, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2024.

Renouvellement du mandat de trois Administrateurs

Nous vous informons que les mandats d'Administrateur de Madame Isabelle DELOEIL-GERAUD, Madame Adila FAKIM et de Monsieur Jean Michel NG TSEUNG arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CHIFFRES CLÉS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (EN EUROS)

	2018	2019	2020	2021	2022
I. FONDS PROPRES APRÈS AFFECTATION DES RÉSULTATS					
Capital	16 666 800	16 666 800	16 666 800	16 666 800	16 666 800
Réserves diverses	135 096 146	141 216 736	140 538 727	150 853 247	150 853 247
Emprunts subordonnés	35 634 000	35 638 626	35 638 468	22 000 000	22 000 000
Résultat	15 287 330	15 000 393	14 417 383	16 318 762	16 514 204
Total fonds propres	187 396 946	193 522 162	192 843 995	189 520 047	189 520 047
II. RÉSULTATS GLOBAUX DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
Chiffre d'affaires HT	104 175 188	100 674 970	92 330 622	95 700 000	98 621 378
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et coût du risque	34 871 232	33 468 448	31 001 998	35 759 572	34 342 909
Impôt sur les bénéfices	9 307 081	7 668 411	4 710 086	6 797 693	7 202 987
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et coût du risque	15 287 330	15 000 393	14 417 383	16 318 762	16 514 204
Montant des bénéfices distribués	9 166 740	0	5 766 953	0	16 318 762
III. RÉSULTATS DES OPÉRATIONS RÉDUITS A UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, provisions et coût du risque	76,69	77,40	78,88	86,88	81,42
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et coût du risque	45,86	45,00	43,25	48,96	49,54
Dividende versé à chaque action/C.I	27,50	0	17,30	0	48,96
Action ordinaire	0	0	0	0	0
IV. PERSONNEL					
Nombre de salariés	399	400	406	378	383
Montant de la masse salariale	18 566 521	18 701 095	17 607 755	17 524 287	17 887 814
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	7 833 652	8 061 110	7 631 886	7 711 726	7 898 789

ACTIONS ORDINAIRES

2018 : 333 336
2019 : 333 336
2020 : 333 336
2021 : 333 336
2022 : 333 336

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1	MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	30
3.2	CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AVEC SA FILIALE	30
3.3	INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX	30

3.1 MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 4° du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun changement n'est intervenu en ce qui concerne les modalités

d'exercice de la Direction Générale de BFC qui est organisée selon le mode de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et celles de Directeur Général.

3.2 CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AVEC SA FILIALE

En application de l'article L 225-37-4 2° du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de notre société mère;
- d'autre part, une autre société (filiale) dont notre société possède directement ou indirectement, plus de la moitié du capital;

Sont néanmoins exclues les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Ainsi, sont visées les conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale. Il ne s'agit donc pas de conventions réglementées soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, puisque la société mère n'est pas partie à la convention.

Nous vous informons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions susvisées n'a été conclue au cours de l'exercice 2022.

3.3 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 1° du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice écoulé.



Philippe AMESTOY

Président du Conseil d'Administration

Parcours professionnel

Philippe Amestoy a débuté sa carrière chez Arthur Andersen avant de rejoindre en 1987 l'inspection de Société Générale. En 1998, il a pris la responsabilité de la vice-présidence de la filiale argentine de Société Générale, avant d'être nommé, en 2002, Directeur général de l'Union Internationale de Banques, en Tunisie, lors de sa privatisation et de son acquisition par Société Générale. En 2007, il a été promu Délégué général de la région Grand Sud-Ouest au sein du réseau France de Société Générale. De 2011 à 2015, il a été Directeur général adjoint de Crédit du Nord,

plus particulièrement en charge des questions marketing et commerciales. En 2015, il a été nommé Directeur général délégué du groupe Crédit du Nord et Directeur des Opérations et de la Transformation pour le réseau France en 2017 puis Directeur du réseau de la Banque de détail Société Générale en France en juin 2019. Philippe Amestoy est nommé Directeur délégué des réseaux bancaires internationaux, région Afrique, bassin méditerranéen et outrem-mer en juillet 2021. Philippe Amestoy est diplômé de l'IEP de Paris et de l'université de Paris-Dauphine.

Première nomination :
2022

Echéance du mandat :
2024

Mandats en cours

Sociétés Étrangères

- Administrateur
Union Internationale de Banques
(Tunisie)
- Administrateur
Société Générale Cameroun
- Représentant Permanent de Société Générale, Administrateur Personne Morale
BFV - Société Générale (Madagascar)
- Représentant Permanent de Société Générale, Administrateur Personne Morale
Société Générale (Algérie)

Sociétés Françaises

- Directeur Délégué des filiales AFMO
Société Générale SA
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Banque Française Commerciale
Océan Indien - La Réunion
- Vice Président du conseil de surveillance
Banque Courtois



Pierre-Guy NOËL

Administrateur

Parcours professionnel

Rejoint la Mauritius Commercial Bank Ltd en 1994 en tant que Senior Manager. En devient le Directeur Général en 1996. Entre

2005 et 2014 est nommé Chief Executive Group.

Depuis 2014 est le Directeur Général de MCB Group Ltd.

Première nomination :

1999

Echéance du mandat :

2024

Mandats en cours

Sociétés Étrangères

- CEO
MCB Group Limited
- Administrateur
MCB Group Limited
- Administrateur
MCB Factors Ltd
- Administrateur
MCB Seychelles
- Administrateur
MCB Properties Ltd
- Administrateur
MCB Microfinance Ltd
- Administrateur
MCB Capital Markets Ltd
- Administrateur
MCB Forward Foundation
- Administrateur
MCB Madagascar
- Administrateur
MCB Maldives
- Administrateur
MCB Consulting Services Ltd
- Administrateur
MCB Equity Fund Ltd
- Administrateur
MCB Real Assets Ltd

- Administrateur
MCB Group Corporate Services Ltd.
- Administrateur
MCB Institute of Finance Ltd
- Administrateur
Blue Penny Museum
- Administrateur
Compagnie des Villages Vacances de l'Isle de France Limitée
- Administrateur
Credit Guarantee Insurance Co. Ltd
- Administrateur
EF Property Ltd.
- Administrateur et Président du Conseil
Mascareignes Properties Ltd
- Administrateur
Port Launay Resort Ltd
- Administrateur
Refuge du Pêcheur

Sociétés Françaises

- Administrateur
Banque Française Commerciale Océan Indien – La Réunion



Mathilde LEPelletier

Administrateur

Parcours professionnel

Rejoint le Crédit du Nord en 1995 comme Assistante du Responsable des Ressources Humaines en charge de la Formation Professionnelle. Est Conseiller Clientèle Entreprises en 1997 avant de devenir directrice d'agence en 2001 puis Responsable Régionale de la Conduite du Changement en 2005. Devient Directrice du Groupe du Havre en 2006 puis Directrice du Marché du Patrimoine et de la Banque Privée en 2012 et Directrice du Programme de Transformation du groupe Crédit du Nord - Direction Générale en 2016.

Est Directrice des Marchés du Patrimoine, des Particuliers et des Canaux de Distribution en 2017 avant d'être nommée Directrice Régionale Déléguée - Région Nord-Ouest en 2018. Titulaire d'une Maîtrise en Ingénierie des Opérations Bancaires et Financières Internationales et d'un DESS Droit et Economie des Opérations Financières.

Première nomination :
2020

Echéance du mandat :
2024

Mandats en cours

Sociétés Françaises

- Directrice Régionale Adjointe Sud-Ouest
Société Générale SA
- Administrateur
GENEBANQUE - Groupe Société Générale
- Administrateur
Banque Française Commerciale
Océan Indien – La Réunion



Première nomination :
2020

Echéance du mandat :
2023

Isabelle DELCEIL GERAUD

Administrateur

Parcours professionnel

Rejoint Société Générale en 1995 en tant que Responsable Marketing. Est Directeur adjoint d'agence en 1998 avant de devenir Responsable de projets bancaires en 2001 puis Responsable efficacité commerciale – marche des entreprises en 2004. Poursuit comme Directeur développement commerce international en 2007 puis Directeur projets

d'organisation en 2011. Est Directeur du centre de relation client multimédia en 2014 avant de devenir Directrice régionale en 2016 puis Déléguée générale Grand Est & Franche Comte en 2017.

Titulaire d'un MAGISTERE Economie / Gestion - Modélisation Appliquée et Econométrie et d'un DESS Banques et Finances.

Mandats en cours

Sociétés Françaises

- Directrice Régionale Sud-Ouest
Société Générale SA
- Administrateur
Banque Française Commerciale
Océan Indien – La Réunion



Jean-Michel NG TSEUNG

Administrateur

Parcours professionnel

Intègre la Mauritius Commercial Bank Ltd en 2004 à la fonction de Directeur et Responsable du département Entreprises.

Depuis juillet 2015, il est Directeur Général de MCB Investment Holding Limited.

Première nomination :
2017

Echéance du mandat :
2023

Mandats en cours

Sociétés Étrangères

- Administrateur et Directeur Général Délégué
MCB Group Ltd
- Administrateur
The Mauritius Commercial Bank Ltd
- Administrateur
MCB Maldives
- Administrateur
MCB Madagascar
- Administrateur
MCB Seychelles
- Administrateur
MCB International Services Ltd
- Administrateur
MCB Leasing Limited
- Administrateur
Mascareignes Properties Ltd
- Administrateur
Banco Societe Générale Mozambique SA
- Administrateur
Livelihoods Carbon Fund SICAV RAIF

Sociétés Françaises

- Administrateur
Banque Française Commerciale
Océan Indien – La Réunion



Adila FAKIM
Administrateur

Parcours professionnel

Rejoint the Mauritius Commercial Bank Ltd en 2006 comme « Operations Coordinator » avant de devenir « Manager, Subsidiaries Operations » en 2007. Reprend ce poste à la MCB Investment Holdings Limited en 2015.

Titulaire d'un Diplôme d'études Universitaires Générales Option Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales, d'une Maîtrise d'Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises (MIAGE) et d'un Brevet bancaire du CFPB.

Première nomination :
2020

Echéance du mandat :
2023

Mandats en cours

Sociétés Étrangères

- Subsidiaries Opération Manager
MCB Investment holding

Sociétés Françaises

- Administrateur
Banque Française Commerciale
Océan Indien – La Réunion



Première nomination :
2022

Echéance du mandat :
2025

Ludovic CAILLY

Directeur Général

Parcours professionnel

Ludovic CAILLY rejoint le groupe Société Générale en 2001. Après des expériences commerciales sur le marché des Professionnels et des Entreprises au sein du réseau France.

Il intègre le réseau international du Groupe en 2007 en prenant successivement les responsabilités de Directeur Commercial de Société Générale Albania et de Directeur

Entreprises de l'UIB (Tunisie).

En 2015, il rejoint de nouveau le réseau France : DCCP sur la zone Marseille – Aubagne, Directeur Régional sur la DEC d'Amiens et Directeur Commercial Régional pour les départements de l'Oise et de l'Aisne.

Ludovic CAILLY est diplômé en finance de l'Ecole Supérieure de Commerce de Chambéry et de Cardiff Business School.

Mandats en cours

Sociétés Françaises

- Directeur Général
Banque Française Commerciale
Océan Indien – La Réunion



Laurent FERHADIAN
Directeur Général Délégué

Parcours professionnel

Rejoint le Groupe Société Générale en 1992. A exercé diverses fonctions au sein de son réseau de banque de détail en France, notamment en tant que Directeur de la Clientèle Entreprises à Nancy puis à Montpellier entre 2011 et 2019.

À la BFC depuis février 2020, occupe les fonctions de Directeur Commercial Entreprises et de Directeur Général Délégué. Est diplômé de l'Institut Technique de Banque.

Première nomination :

2020

Echéance du mandat :

2023

Mandats en cours

Sociétés Françaises

- Directeur Général Délégué
Banque Française Commerciale
Océan Indien - La Réunion

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

L'article L 225-37-3 du Code de commerce prévoit que si la société est contrôlée par une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner les rémunérations et avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé a reçus durant l'exercice de la part de la Société, des sociétés contrôlées par elle et de la part de la société qui la contrôle.

Ces dispositions ne concernent pas en l'espèce les mandataires sociaux de la Société.

4

RISQUES DE CONTREPARTIE

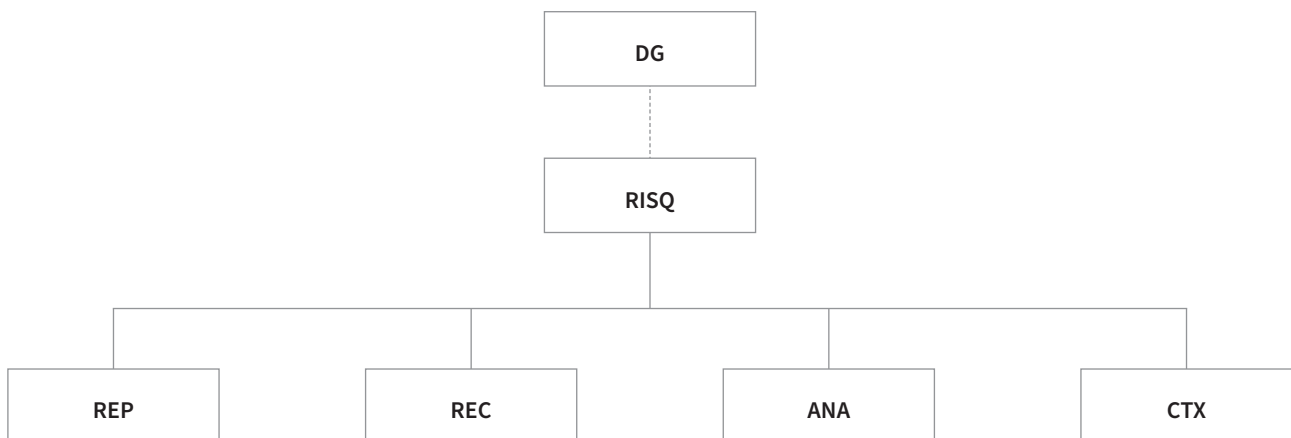
4.1	ORGANISATION	42
4.2	POLITIQUE DE CRÉDIT	43
4.3	DÉPRÉCIATION	43
4.4	GARANTIES ET COLLATÉRAUX	44
4.5	DISPOSITIF DE NOTATION NON RETAIL	44

4.1 ORGANISATION

La Direction des risques est en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les opérations soumises par les directions commerciales ;
- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives ;
- effectuer l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assurer les reportings associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport semestriel sur l'activité de la Direction des Risques est présenté au Comité Interne d'Etude des Risques de Crédit (CIERC).

DIRECTION DES RISQUES (RISQ)



- Raison d'être :
 - Analyse et Contrôle des engagements
 - Recouvrements et Provisions
- Lexique :
 - DG : Direction Générale
 - RISQ : Responsable des Risques
 - REP : Reportings
 - REC : Recouvrement Amiable
 - ANA : Analyse et contrôle
 - CTX : Contentieux

4.2 POLITIQUE DE CRÉDIT

La politique de crédit de la BFC repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance.

Lors de la décision d'accorder un crédit, la BFC doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement/livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la filière commerciale puis à la Direction des Risques qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque ;
- la filière commerciale et la Direction des Risques sont indépendantes l'une de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie – obligor rating), proposées par la filière commerciale et validées par la Direction des Risques.

4.3 DÉPRÉCIATION

Dès lors qu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut, une dépréciation spécifique est calculée sur les contreparties concernées.

Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération des encours.

Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la Banque qu'il y ait ou non une restructuration des encours ; et/ou
- quel que soit le type de crédit (immobilier ou autre), un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés (à l'exception des encours restructurés en période probatoire, qui sont considérés en défaut au premier impayé, conformément au standard technique publié en 2013 par l'ABE relatif aux restructurés) ; et/ou
- une procédure de recouvrement est entamée ; et/ou
- le crédit est restructuré depuis moins d'un an ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

La BFC applique le principe de contagion du défaut à l'ensemble des encours d'une contrepartie. Dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'applique en général aussi à l'ensemble des encours du groupe.

4.4 GARANTIES ET COLLATÉRAUX

La BFC utilise des techniques de réduction du risque de crédit. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

Deux grandes catégories se distinguent :

- les sûretés personnelles correspondent aux garanties. C'est-à-dire à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Cela comprend les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (par exemple Crédit Logement) ;

- les sûretés réelles correspondent à des collatéraux qui peuvent être constitués d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ainsi que des contrats d'assurance.

Les décôtes (haircuts) appropriées sont appliquées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité et de ses caractéristiques de liquidité.

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée.

4.5 DISPOSITIF DE NOTATION NON RETAIL

La note attribuée à une contrepartie est généralement proposée par le modèle, puis elle est ajustée et validée par les experts notateurs de la filière Risques à la suite de l'analyse individuelle de chaque contrepartie.

Les modèles de notation de contreparties se structurent notamment en fonction de la nature de la contrepartie (entreprises, institutions financières, entités publiques...), du pays, de la zone géographique, de la taille de l'entreprise (mesurée le plus souvent par son chiffre d'affaires annuel).

Les modèles de notation des entreprises s'appuient sur des modélisations statistiques (méthodes de régression) de défaut des clients. Ils combinent des éléments quantitatifs issus des données financières évaluant la pérennité et la solvabilité des contreparties et des éléments qualitatifs d'appréciation des dimensions économiques et stratégiques.

**LES MODÈLES DE NOTATION DES ENTREPRISES
S'APPUIENT SUR DES MODÉLISATIONS STATISTIQUES
(MÉTHODE DE RÉGRESSION) DE DÉFAUT DES CLIENTS.**

5

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

5.1	LA SATISFACTION CLIENTS	48
5.2	SÉCURITÉ NUMÉRIQUE ET PROTECTION DES DONNÉES	50
5.3	LE DÉPLOIEMENT DES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX & SOCIAUX DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	51
5.4	L'ENGAGEMENT : MÉCÈNAT ET SPONSORING	53

En cohérence avec sa vision et avec sa raison d'être, la BFC développe une démarche responsable pour compte propre et dans l'exercice de ses métiers. BFC considère primordial de conjuguer Performance à Responsabilité vis-à-vis de toutes ses parties prenantes : clients, partenaires et bien sûr collaborateurs.

Depuis 2020, la dimension RSE est un élément clé de la stratégie BFC avec l'ambition d'en faire un facteur différenciant lui obtenant la préférence de ses clients.

2022 est marquée par la fin du cycle #transformons BFC20/22 et avènement du plan SAT'ELITE qui poursuit et enrichit avec conviction la démarche volontariste engagée depuis 2018 en écho des engagements pris par le Groupe Société Générale en matière de responsabilité sociale et environnementale. La feuille de route est organisée autour de 4 axes :

la transition écologique,

le développement des territoires,

la posture d'employeur responsable,

la culture de la responsabilité tout particulièrement vis-à-vis du client (satisfaction, protection, sécurité...)

avec la définition en cours d'engagements concrets et mesurables.

BFC intègre ces enjeux au cœur de sa stratégie et son business model. Elle œuvre à pleinement les intégrer dans sa gouvernance et l'ensemble de ses processus au quotidien pour construire de nouveaux standards.

La crise sanitaire et le confinement ont réduit les impacts environnementaux de nos activités. Il était à craindre que la reprise économique annule ces effets, mais cela n'a été le cas qu'en partie seulement.

D'ailleurs le trend s'est plutôt accéléré sur certains aspects compte tenu des décisions du régulateur, de la gouvernance des États, mais aussi en raison de la prise de conscience collective des parties prenantes, dont BFC fait partie, avec la conscience de devoir être moteur.

En matière de **transition écologique**, BFC a, en 2022, mené des actions pour agir sur son empreinte carbone et renforcer sa capacité à agir sur l'environnement notamment avec le lancement du programme SENCHA dont l'ambition consiste en l'abaissement de nos émissions carbone de 50% d'ici à 2030 (2019 étant l'année de référence). Ces actions ont conduit à l'évolution des indicateurs suivis.

■ - 25% sur les consommations d'eau des bâtiments commerciaux (passant de 5 400m³ à 4 581m³, soit l'équivalent de 11 m³ par collaborateur).

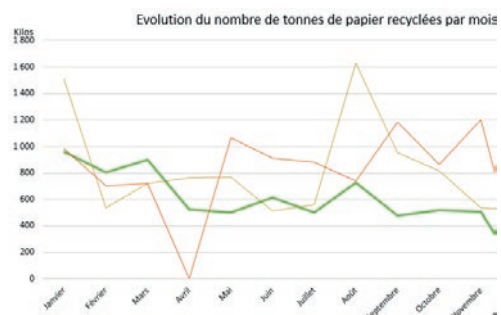
- Le périmètre de pilotage des consommations est désormais étendu à tous les locaux détenus ou occupés par BFC ayant permis la détection d'une fuite à l'origine de 7Km³ consommés sur les premiers mois de 2022.

■ - 7,3 % de consommation électrique (1 219 602kwh en 2022 vs 1 315 747kwh en 2021)

- L'installation et la mise en route des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment Mascareignes a permis de réduire de près 10 tonnes les émissions de CO₂ de la banque et de 59 000Kwh sur le bâtiment Mascareignes en ligne avec les prévisions. Près de 20% de la consommation électrique du bâtiment a été assurée par la production des panneaux installés.
- Un pilote en matière de GTC (Gestion Technique Centralisée) est en cours à l'agence de Chatel, il facilite le pilotage des consommations et permet d'allumer ou éteindre les appareils énergivores à distance et en automatique. Le pilote étant concluant le dispositif sera généralisé sur 3 ans à hauteur de 30 KE/an.
- Installation de films solaires et prise en considération des consignes Groupe d'utilisation de la climatisation encadrant l'écart de température avec l'extérieur.

■ -200 kg de papier consommé par le siège. Avec la reprise d'activité (notamment PPO) on note une hausse des achats de papier et consommations des agences avec, en somme sur BFC : 17,4 tonnes de papier achetées en 2022 contre 15,1 tonnes en 2021.

- Les collaborateurs sont désormais avertis et réduisent naturellement leurs impressions.
- Les documents sont stockés et consultables par les équipes sur des emplacements serveur dédiés.
- L'essentiel des impressions automatiques siège a été passé en revue pour suppression du superflu avec l'impact cité supra
- Enfin, le déploiement de la signature électronique a démarré en pilote sur les crédits BFM au T3 avec une généralisation sur cette activité en décembre 2022 (économie moyenne de 67 pages par dossier) et une feuille de route ambitieuse pour 2023 pour abaisser les achats et consommations agences.



Finalement BFC imprime désormais « mieux » et a un usage du papier plus sain. Pour autant, le déploiement de signature électronique est très attendu et devrait avoir un effet clair sur les achats et consommations auquel il sera nécessaire d'être attentif.

Enfin, l'ancrage des pratiques instaurées en 2021 est assuré avec :

- La poursuite du remplacement des luminaires néons par des LED, le tri des déchets via l'utilisation de bornes de tri pour les bouteilles et bouchons en plastique, les piles et le récupérateur de papier usagé et le recyclage (17 tonnes) ...
- La sensibilisation régulière des collaborateurs tant dans la communication interne que par la ligne managériale à la nécessité de décarboner nos activités quotidiennes et lutter contre le gaspillage des ressources : papier, eau, électricité, déplacements ;

En terme de bilan carbone, il est à noter qu'en 2022 l'impact de ces actions est totalement neutralisé par les déplacements aériens indispensables notamment à la conduite efficace de la migration structurante #METIS2023 (près de 2 000 000 km).

Ensuite, concernant notre contribution au **développement des territoires**, BFC est engagée dans l'accompagnement des clients et sur les chantiers structurants des territoires où elle est implantée : depuis la veille et la concrétisation business sur des projets d'envergure (photovoltaïque, accès à la santé et à l'éducation, ou encore à la mobilité) jusqu'à la contribution à des groupes de travail locaux de gouvernance régionale (ADEME, Région, Ambition Planète..) pour faciliter l'accès au crédit et accélérer les transformations positives.

Par ailleurs, pour agir en **banque et employeur responsable**, en étant une entreprise engageante et inclusive pour ses collaborateurs, en 2022 la BFC a :

- organisé le déploiement du télétravail (en dehors de la gestion de crise) avec la mise en œuvre opérationnelle de l'accord signé en décembre 2021 via plusieurs jalons (pilote sur le S1, lot1 en T3 et lot 2 au T4) et renouvellement de l'accord en fin 2022. Ces derniers ont permis le développement de relations de travail plus souples et digitales fondées sur l'autonomie et la responsabilité. Par ce dispositif, BFC entend fidéliser ses collaborateurs et améliorer la performance de l'entreprise par la qualité délivrée pour ses clients ; le tout ou en contribuant à la réduction de l'impact carbone des transports.
- maintenu l'action des assistantes sociales du travail tant sur le plan de l'accompagnement individuel (>30 personnes) que par des actions collectives (réunion de sensibilisation sur le sujet retraites fort appréciées du personnel ciblé).
- créé, en juin 2022, un forfait mobilités durables d'un montant annuel de 300€ (25€ nets par mois) s'appliquant pour les moyens de transport « verts » (voiture dans le cadre d'un covoiturage (conducteur ou passager), vélo mécanique ou électrique, usage d'un véhicule électrique, hybride rechargeable ou à hydrogène, transports en commun en plus de la prise en charge de 50% des frais d'abonnement, services de mobilité partagée (scooter, vélo ou trottinette en location free floating par ex.) pour favoriser l'adoption par le personnel des modes de transport allégeant la facture carbone.

- organisé 2 collectes de sang avec l'EFS en mai et septembre 2022 au siège et encouragé la mobilisation des salariés dans les activités de mécénat menées par la BFC (151 heures – essentiellement sur le temps de travail - ciblées dans les domaines de l'innovation, l'insertion professionnelle, l'inclusion, l'équité, la lutte contre la pauvreté ainsi que l'accès à l'éducation)
- investi dans la formation et la sensibilisation de toutes les chaînes de valeur sur les sujets ESG et biais & stéréotypes notamment via d'ateliers autour du processus de recrutement au T4 2022.
- atteint un niveau d'index égalité femme/homme record de 99/100.

Veiller à la qualité de la vie au travail, à la diversité et au développement professionnel des équipes est clé pour créer une base solide sur laquelle appuyer nos activités.

Enfin, les avancées pour le développement de la culture de la responsabilité sont, en 2022, passées d'une part par la poursuite et le renforcement du programme Culture et Conduite et de ses déclinaisons opérationnelles, d'autre part, par l'obsession de la satisfaction client.

On citera par exemple les travaux sur :

- l'harmonisation des parcours d'intégration pour garantir une bonne exposition aux piliers de la culture, et ancrer la culture de la responsabilité à tous les niveaux de nos organisations par des bonnes pratiques et outils partagés,
- le déploiement des parcours de formation et rituels managériaux Excellence Client
- la création de nouveaux outils de pilotage permettant la responsabilisation de tous les acteurs sur la performance, les risques, la posture de banquier et d'assureur, la satisfaction et la connaissance client...

5.1 LA SATISFACTION CLIENTS

La BFC vise à être la banque relationnelle de référence, proche de ses clients.

Ainsi pour accompagner ses clients au plus près de leurs besoins dans le contexte de reprise économique 2022, BFC a intensifié ses efforts d'amélioration de l'expérience client avec l'obsession de la satisfaction client ; obsession affirmée à l'avènement du plan SAT'ELITE au deuxième semestre.

Si l'enquête de satisfaction à froid CORPORATE n'a pas été administrée en 2022, le baromètre RETAIL a été réalisé avec une extension du périmètre tant géographique (incluant Mayotte pour la 1ère fois) que marché (avec l'intégration du RETAIL PRO pour la 1ère fois).

Le principe reste inchangé : les clients s'expriment auprès d'un prestataire externe sur leur degré de satisfaction globale et détaillée sur tous les aspects de la relation bancaire, des non-clients sont également interrogés ; s'ensuit le calcul du NPS (net promoteur score) global et par item fondé sur des échantillons plus ou moins représentatifs.

Le questionnaire a évolué vers des questions plus précises et exploitables sur des sujets opérationnels et fonctionnels et il s'en enrichi d'un retour sur le côté émotionnel de la relation client en évaluant notamment

- # la perception d'un traitement juste,
- # le sentiment de contrôle dans la relation avec la banque,
- # l'absence d'incertitude,
- # le ressenti du statut en tant que client,
- # le sentiment d'appartenance du client,
- # la faculté de la banque à susciter du plaisir dans le quotidien du client.

L'étude est intervenue au T4 2022, aussi, à ce jour les résultats détaillés et définitifs sont en cours d'analyse. Néanmoins, les premières tendances établissent une amélioration du NPS RETAIL PRI à la Réunion qui gagne 8 pts (à périmètre équivalent), par rapport au dernier baromètre et atteint quasiment l'objectif fixé de +5pts par an fixé en 2020. Cela confirme ainsi les embellies pressenties lors des enquêtes tactiques réalisées sur les couples d'agence au S1 2022. Cette évolution positive est liée au passage de détracteurs vers la posture de promoteur de plus de 3% des clients interrogés et des neutres vers les promoteurs de 2%.

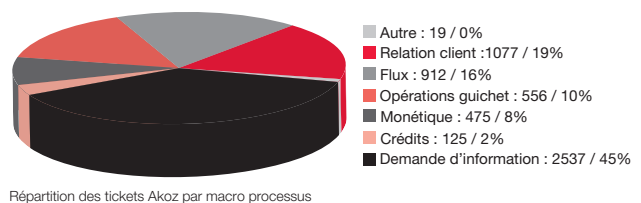
La facilité de gestion du compte client en ligne, la capacité du conseiller à fournir une aide en cas de difficulté financière, l'accessibilité des GAB et la compréhension de la demande par le centre d'appel sont considérées comme des forces pour la Réunion et à l'inverse des faiblesses par les clients mahorais. En général les griefs remontés par les clients restent majoritairement le turn over et la joignabilité insatisfaisante (malgré le déploiement du hotdesking) de même que 42% des clients interrogés indiquent avoir eu un incident avec leur carte bancaire sur les 6 derniers mois.

Les services de banque en ligne restent solides mais avec un impact modéré sur la recommandation. L'omnicanalité doit progresser et l'offre produit s'enrichir.

Au final, le résultat bien qu'amélioré reste, somme toute, insatisfaisant avec un NPS de -21 et une satisfaction globale à 6,8, maintenant BFC 4ème de la place.

La voix du client en 2022 a bien évidemment été entendue par le canal des réclamations qui déplorent également la mauvaise joignabilité de la banque.

Les sollicitations des clients sont qualifiées de demandes d'information – qui représentent 45% du total sur l'année soit +7pts - ou de réclamations. Ci-dessous une répartition des sollicitations clients qualifiées par macro processus :



Répartition des tickets Akoz par macro processus

Les plans d'actons menés pour améliorer l'efficacité opérationnelle sur la banque au quotidien hors monétique (flux, automates, chèques, banque en ligne...) ont porté leur fruit avec une baisse nette du nombre de réclamations (-428 sur les opérations guichet soit -43% en valeur absolue), tandis que la baisse des insatisfactions client liées à la relation client est beaucoup plus faible (-4%) ce qui explique leur représentativité exacerbée dans la cartographie. La BFC a changé de médiateur de la consommation fin août 2022 en signant une convention avec le médiateur auprès de la FBF. 4,5% des réclamations ont été traitées en plus de 60 jours en 2022, soit une baisse de 1,25 points par rapport à N-1.

NB : on dénombre 6 sollicitations du médiateur pour l'année 2022, ce qui est non significatif.

Le rythme des enquêtes client et l'usage des outils de pilotage opérationnel des délais de traitement restaient désynchronisés avec la fréquence d'évolution des processus BFC et le déploiement de son nouveau modèle relationnel. Aussi, il a été nécessaire de compléter le socle « écoute et pilotage de la voix du client » pour faciliter l'anticipation et des réactions plus rapides.

Ainsi, en 2022 BFC a souhaité se structurer pour répondre plus efficacement à la question suivante « Comment, à partir du ressenti des clients, développer la qualité de service perçue dans nos points de ventes pour en faire un véritable levier de différenciation ? ».

3 leviers actionnés :

1. Développement d'un outil de **monitoring de la satisfaction à chaud** pour mesurer en temps réel et sur tous les sites, la satisfaction Client à grande échelle (jusqu'à l'exhaustivité sur les crédits consommation) sur des points de contact clé, responsabiliser et **amener à l'action au niveau individuel et collectif**.
2. Création des **standards BFC attendus** et d'une campagne de **visites mystères** à La Réunion.
3. Elaboration d'un programme de **labellisation** des agences, qui devra se poursuivre en 2023 par **l'avènement d'une signature de service** BFC pour les fonctions administratives et support.

Le déploiement de la saison 1 du **programme Excellence Client** a été complètement exécuté en 2022 pour acculturer aux rituels d'accueil, à la mise en visibilité des **marqueurs de reconnaissance** client et aux **rituels managériaux** d'entretien des **postures**.

De même la rénovation des outils de **pilotage commerciaux intégrant des KQI** (Key Quality indicator) est intervenue au second semestre manifestant le niveau d'importance donné au sujet de la satisfaction client.

Les développements de la plateforme ELIS « SATACHO », permettant la **restitution en permanence** et, à la maille client/conseiller/ directeur d'agence/zone/site/filiale, ont abouti au 4ème trimestre. Le pilote mené sur l'agence de St Pierre sur le crédit consommation a été tout à fait concluant ce qui a mené la décision d'une généralisation en 2023. En effet, au-delà d'un tableau de bord, il s'agit d'un rituel de **d'auto-responsabilisation et de rebond commercial** qui a été conçu pour les opérationnels tout en servant la **détection des besoins de formations** pour les managers et alimentant la réflexion autour des **feuilles de route** (produit, process, investissement). Le personnel BFC ne sera plus à l'aveugle sur la perception des pratiques concrètes par la clientèle avec l'exploitation du score visite mystère et des retours clients en temps réel.

Enfin, la **labellisation est une Certification** « en continu » des agences par un label Satisfaction Clients via l'attribution d'un score. Les principes ont été élaborés et décidés en 2022 et seront mis en application sur 2023 pour :

- Apporter une réponse concrète sur la « qualité de service » perceptible par le client et rendre notre dispositif visible pour le client et le collaborateur
- Créer l'émulation entre les agences
- Clarifier les standards attendus et leur niveau de priorité pour mettre concrètement le client au centre de la stratégie
- Mesurer à fréquence rapprochée notre parcours client en responsabilisant les acteurs.

Concernant le CORPORATE, les plans d'actions amenés par l'enquête CCS de 2021 ont été déployés pour concourir à l'objectif de la BFC de construire ensemble, avec nos clients, un avenir meilleur et durable grâce à des solutions financières responsables et innovantes. Il s'est agi de travailler à

- réduire l'écart entre les promesses BFC et ce qui est réellement délivré aux clients en matière de produits et services et plus particulièrement dans le cadre de l'octroi de crédit avec des travaux démarrés pour optimiser et engager sur les délais, la chaîne « front to back »,
- tout en améliorant l'expérience client, avec une posture personnalisée et une relation de proximité y compris avec les experts.

5.2 SÉCURITÉ NUMÉRIQUE ET PROTECTION DES DONNÉES

La BFC applique le dispositif du Groupe Société Générale de maîtrise des risques de sécurité des systèmes d'informations et dispose de solutions pour protéger les actifs et les transactions des clients.

Elle réalise également des actions de prévention au sein de la banque, auprès de ses collaborateurs, et de ses clients contre les risques de cybercriminalité (phishing, ransomware, ingénierie sociale, cyberattaques, etc) avec :

- La mise à disposition gratuite des clients Particuliers et Professionnels de la solution Trusteer via l'application de banque en ligne, qui est une protection supplémentaire (pare-feu et antivirus) spécialisée dans le domaine bancaire.
- L'authentification forte pour l'accès de ses clients à la banque en ligne.
- Des campagnes régulières de sensibilisation auprès de ses collaborateurs sur la sécurité du Système d'Information et auprès de ses clients sur la sécurité de leurs données, l'utilisation sécurisée de leurs moyens de paiement.
- Une traçabilité des actions réalisée au travers d'une solution de SIEM (security information and event management), couplée à une surveillance SOC (security operation center) 24/7 des systèmes d'informations, permettant d'assurer la sécurité des données des clients.
- Des tests réguliers sur la mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité de la Banque.

Ce dispositif a été complété en 2022 par la mise en place de mécanismes de protection et de détection contre les fuites de données, ciblant les canaux web, mail et les postes de travail.

En 2023, la BFC réalisera des exercices d'attaques cyber en condition réelle (exercice de type Redteam) pour valider l'efficacité de ses mesures de protection, et les capacités de détection et de réaction des équipes.

Par ailleurs, la BFC est particulièrement sensible à la protection des données à caractère personnel et respecte les règles de protection des données édictées par la CNIL.

La déclinaison opérationnelle du Règlement pour la Protection des Données Personnelles a fait l'objet d'un vaste projet impliquant, notamment :

- La mise en œuvre de modules spécifiques dans notre système d'informations dédiés aux droits suivants de la clientèle et des collaborateurs au niveau de leurs données personnelles : « accès/modification », « effacement », « portabilité ».
- La revue des contrats fournisseurs.
- La revue des actes juridiques avec la clientèle.
- Un processus dédié de gestion des incidents « GDPR ».
- Le recensement et le suivi des processus BFC traitant de données personnelles (70 traitements recensés) qui sont consolidés dans un registre centralisé (outil Groupe SG OneTrust). Il doit permettre d'identifier précisément les parties prenantes dans le traitement des données et de faire une pré-évaluation d'impact en termes de données personnelles. L'arrêté Schrems2 vient renforcer le niveau de détail nécessaires, et fera l'objet d'un chantier dédié en 2023, afin de mener les Transfers Impact Assessment nécessaires.

5.3 LE DÉPLOIEMENT DES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX & SOCIAUX DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

BFC vise à être un leader local de la finance durable, en contribuant à bâtir les nouveaux standards et étant le partenaire de nos clients dans leurs transitions et leur transformation positives.

L'appétence et la sensibilisation des agents économiques à la RSE est une opportunité dont BFC entend se saisir pour accompagner ses clients tant pour le financement de leurs projets et accélérer la transition écologique et faciliter l'économie circulaire, que pour valoriser leurs actifs.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La BFC respecte, dans son périmètre d'activité, les **Principes de l'Équateur** signés par le groupe Société Générale en septembre 2007 et révisés en 2013. Les Principes de l'Équateur (EP) constituent l'une des initiatives qui sous-tendent les **Principes généraux Environnementaux & Sociaux (E&S)**. Ils ont vocation à servir de cadre commun au secteur financier pour identifier, évaluer et gérer les risques E&S des projets financés, conformément aux engagements des institutions financières ou établissements financiers qui ont rejoint l'initiative. Le Groupe SG a publié des principes généraux E&S qui définissent le cadre global de son système de gestion des risques E&S pour un engagement responsable dans le cadre de ses activités bancaires et financières. Dans ce cadre, le Groupe a élaboré des déclarations transversales abordant les enjeux communs à tous les secteurs dans lesquels il est présent, ainsi que des politiques sectorielles (9) qui ciblent certains secteurs plus sensibles d'un point de vue E&S.

Les modalités de mise en œuvre sont présentées dans le rapport annuel du Groupe SG, ainsi que la liste des financements de projets entrant dans le périmètre EP auxquels la banque a participé. **La BFC respecte les politiques sectorielles dans le cadre du développement de son portefeuille au quotidien et elle a mis à jour son cadre procédural** en matière de financements ESG et de maîtrise des risques extra financier dans ses activités de financement via la publication de l'instruction « GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX LIES AUX CLIENTS "ENTREPRISES" OU AUX SOUS-JACENTS DES TRANSACTIONS ET SERVICES DEDIES » en juin 2022.

Sur le plan opérationnel, l'analyse extra-financière des transactions et des clients existe à la BFC mais elle manque encore de maturité et de précision. En 2023, BFC a la volonté de progresser de manière structurée et méthodique pour coacher, infuser la démarche, les discours et les réflexes RSE tant auprès des clients pour amorcer la phase de diagnostic des besoins que vis-à-vis des collaborateurs (fonctions commerciale, risque, support..) pour détecter les anomalies et les risques. Le programme ESG by Design du groupe SG doit ainsi être décliné en local à cet effet.

En matière de résultats, les ambitions 2022 sont atteintes :

Sur le plan des financements « verts », BFC comptabilise à fin décembre 2022, 24 dossiers professionnels et entreprises pour plus de 8,7 MEUR, certes en baisse par rapport à n-1. Il est rappelé qu'une quote part de la production conforme à la nomenclature SPIF de 2021 était liée à un financement en faveur de la Région Réunion. La production 2022 est essentiellement portée par le marché PRO qui progresse fortement par rapport à n-1. Un **marqueur des dossiers RSE** a été mis en œuvre début 2022 pour améliorer le pilotage de la production de crédits RSE par l'**identification unitaire des transactions concernées** en sus de l'examen des risques extrafinanciers et du respect des politiques sectorielles.

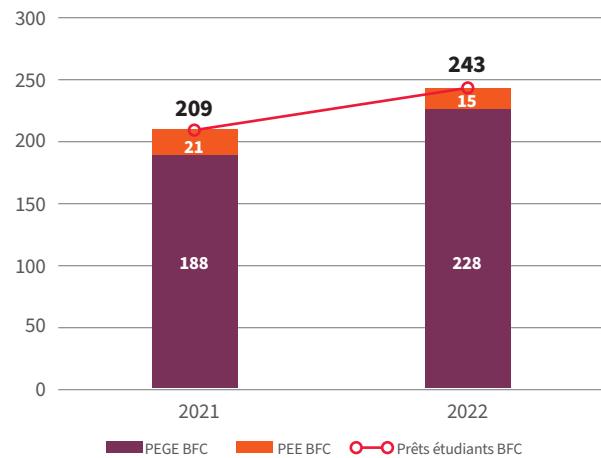
Cependant le **défaut d'existence d'une offre dédiée, associé à une faible appropriation des critères SPIF** par la force de vente laisse penser que la production est sous-évaluée. Comme rappelé précédemment, il importe que BFC progresse sur la démocratisation de la détection des financements RSE pour valoriser l'implication dont elle fait preuve dans les transformations positives de ses clients et aussi pour ancrer la culture du financement RSE dans ses pratiques opérationnelles. A cet effet un **programme de formation** soutenu a été déployé tant aux collaborateurs du réseaux qu'aux fonctions supports (RISQ, PSC..) en 2022 qu'il faudra consolider et structurer en 2023.

D'autre part, l'accompagnement des jeunes à l'entrée dans la vie active et l'insertion dans la société par l'éducation et le travail sont une des thématiques travaillées par BFC dans ses activités de financement. La banque a revisité son offre de financement destinée à la clientèle jeune en juillet 2021 avec la **refonte du prêt étudiant et le lancement du prêt étudiant garanti par l'Etat (PEGE)**. Ces derniers ont en 2022 fait l'objet d'une campagne de communication et d'une animation commerciale vivace permettant de **doper la production en nombre de 16% et de 12% en capitaux** (près de 250 jeunes accompagnés).

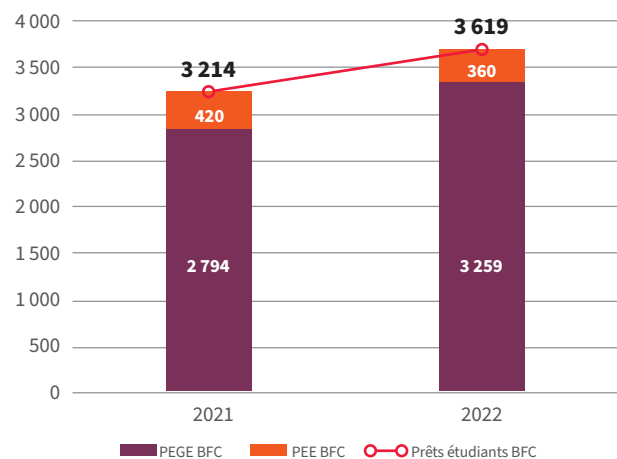
PRISE EN COMPTE DES RISQUES DE DURABILITÉ

En 2020, le Groupe Société générale a lancé le programme « investissement durable » auquel est associée BFC. La mise à jour des procédures et activités relatives à ces nouvelles obligations a été réalisée en conformité des nouvelles directives reçues. Par exemple, le règlement européen SFDR vise à rendre les profils de durabilité des fonds plus faciles à comprendre et à comparer pour les investisseurs, ainsi des formations permettant la bonne appropriation de ces directives ont été mises en œuvre et doivent se poursuivre, elles sont associées à la mise à jour des outils pour une déclinaison opérationnelle au sein des activités quotidiennes de distribution de d'épargne financière et dans le cadre de notre politique d'investissement.

Prêts étudiants BFC décaissés (en nombre)



Prêts étudiants BFC décaissés (en KE)



5.4 L'ENGAGEMENT : MÉCÈNAT ET SPONSORING

L'ensemble des initiatives soutenues en faveur d'associations, œuvrant pour l'insertion et inclusion professionnelle (plus particulièrement des jeunes), la lutte contre l'isolement, la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, ainsi que la promotion des talents et l'innovation, répondent à une logique inchangée à 3 étages :

1. Faire vivre nos valeurs d'engagement, de responsabilité, d'esprit d'équipe et d'innovation
2. Créer et entretenir des partenariats durables avec des acteurs engagés et structurés
3. Impliquer nos collaborateurs concrètement dans chacune de nos actions

En 2022, les collaborateurs BFC ont cumulé plus de 151 heures de bénévolat (hors challenge Move For Youth), au cours de près de 30 actions RSE, de Sponsoring, Mécénat ou partenariat, principalement réalisées en collaboration avec la Fondation d'entreprise FOND KER (dont BFC est membre fondateur et dont la durée échoit en 2023) et son éco système et avec la fondation Apprentis d'Auteuil Mayotte, pour le mécénat solidaire ; avec la technopole, la French tech et la Webcup pour le sponsoring et les partenariats liés à l'innovation ; le mécénat et le sponsoring sportifs étant assez peu représentés en 2022.

Avec sa participation à la Fondation FOND'KER qui œuvre à faire avancer collectivement la responsabilité sociétale, la BFC s'engage pour aider les jeunes en décrochage, soutenir les aînés et les sortir de leur isolement, donner une chance aux plus fragiles, redonner un sens à la solidarité, soutenir les talents et révéler les potentiels.

Pour illustrer l'engagement 2022, on citera entre autres :

le renouvellement du soutien de la BFC au club de rugby à Bouéni – Mayotte, en finançant les tenues de sport des jeunes licenciés,

la remise de kits sanitaires à destination de jeunes issus de quartiers sous-développés à Mayotte,

la confection de colis alimentaires, pour 200 familles à La Réunion ; et la participation au Noël des enfants de l'ACH,

une collecte de vêtements auprès des collaborateurs associée à la tenue d'un dressing solidaire au cours d'un repas réunissant des personnes en situation d'exclusion, avec la Fondation FOND KER.

la participation aux ateliers de fin d'année des enfants placés à la maison d'éducation à caractère civil de l'Ermitage (antenne de la Croix Rouge) également soutenue via le budget récolté dans le cadre du challenge sportif annuel Move For Youth pour la construction d'une terrasse éducative qui sera inaugurée en 2023. Et le financement du renouvellement des costumes de clown de l'association Eclat de l'île soutenue pour a 3eme année consécutive. Cette association œuvre dans les hôpitaux réunionnais...

L'Équité et l'entrepreneuriat au féminin : BFC encourage l'équité Femmes/Hommes en participant au prix de la mixité. Ce concours vise à susciter de nouvelles vocations et mettre en lumière les jeunes élèves, étudiants qui ont choisi un cursus de formation atypique pour leur genre.

L'innovation : BFC s'est intégrée dans l'écosystème local de l'innovation notamment par le soutien de la Technopole lui permettant par exemple de figurer sur carte de l'innovation Régionale, par son entrée dans l'Advisory Board de l'association French Tech Réunion, connue pour ses actions visant à faire de notre île un territoire attractif pour les start-up qui veulent se lancer, conquérir de nouveaux marchés et contribuer à bâtir un avenir qui ait du sens, où encore en qualité de partenaire de l'Association Webcup, qui œuvre pour le développement du numérique à La Réunion.

Temps fort international de la solidarité au sein du Groupe SG, #MoveforYouth a permis à l'ensemble des collaborateurs BFC de se mobiliser en équipes pour les jeunes à travers un challenge sportif, solidaire et connecté.

En 2022 c'est 28 équipes et plus de 140 collaborateurs qui ont parcouru 12 000 km et permis de supporter 1 projet Réunion (terrasse éducative de la MECS) et 1 projet Mayotte (équipements Apprentis d'Auteuil Mayotte).

6

ÉTATS FINANCIERS

6.1	BILAN	56
6.2	COMPTE DE RÉSULTAT	59
6.3	CHIFFRES CLÉS	60
6.4	NOTES	61
6.5	NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES	81
6.6	NOTES SUR LE BILAN	84
6.7	RAPPORT SUR LES DÉPÔTS ET AVOIRS LOI ECKERT	86
6.8	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ	86
6.9	ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ	86
6.10	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	87

6.1 BILAN

BILAN ACTIF (EN EUROS)

	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Caisse, banques centrales, CCP		62 074 768	142 329 857
Créances sur les établissements de crédit	1, 2 bis et 17	206 275 924	100 518 764
Opérations avec la clientèle	2, 2 bis, 2 ter et 17	1 836 868 976	1 863 941 818
Obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
Actions et autres titres à revenu variable	3	0	0
Participations et autres titres détenus à LT	4, 4 bis & 4 ter	2 269 816	1 856 995
Parts dans les entreprises liées	4, 4 bis & 4 ter	0	0
Immobilisations incorporelles	5	9 691 168	4 339 993
Crédit bail et Opérations assimilées	5 bis, 5 ter	14 143 102	10 320 023
Immobilisations corporelles	5 quater	13 345 729	12 656 935
Autres actifs	6	9 463 746	8 370 998
Comptes de régularisation	7	7 112 901	7 895 378
TOTAL ACTIF		2 161 246 130	2 152 230 761
<i>Dont actifs en devises</i>		26 365 259	14 316 767

BILAN PASSIF (EN EUROS)

	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Banques centrales, CCP		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	8 & 17	418 044 362	448 145 323
Opérations avec la clientèle	9 & 17	1 479 071 679	1 444 592 757
Dettes représentées par un titre	9 & 17	0	0
Autres passifs	10	18 736 952	17 286 297
Comptes de régularisation	11	15 835 274	15 130 369
Provisions	12	23 513 207	21 234 953
Dettes subordonnées	13	22 010 404	22 002 252
Fonds pour risques bancaires généraux		1 664 091	1 664 091
Capitaux propres hors FRBG :		182 370 161	182 174 718
<i>Capital souscrit</i>	14	16 666 800	16 666 800
<i>Primes d'émission</i>	16	1 920 808	1 920 808
<i>Réserves</i>	15	5 789 563	5 789 563
<i>Report à nouveau</i>	16	141 478 784	141 478 784
<i>Résultat de l'exercice</i>	16 & 30	16 514 204	16 316 762
TOTAL PASSIF		2 161 246 130	2 152 230 761
<i>Dont passifs en devises</i>		21 221 497	14 170 935

HORS BILAN (EN EUROS)

	Notes	31.12.2022	31.12.2021
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	28	144 095 410	168 201 002
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>		0	0
<i>En faveur de la clientèle</i>		144 095 410	168 201 002
Engagements de garantie	28	81 625 338	87 014 173
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>		37 058 361	38 142 071
<i>En faveur de la clientèle</i>		44 566 977	48 872 102
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	28	207 786 250	166 123 593
<i>Reçus d'établissements de crédit</i>		207 786 250	166 123 593
Engagements de garantie	28	369 251 637	371 917 881
<i>Reçus d'établissements de crédit</i>		369 251 637	371 917 881

6.2 COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (EN EUROS)

	Notes	2022	2021
Intérêts et produits assimilés	18 & 22	48 470 962	49 253 284
Intérêts et charges assimilées	19 & 22	-9 368 098	-8 268 431
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées		3 594 025	2 102 039
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées		-3 645 372	-2 076 614
Revenus des titres à revenu variable		56 458	27 662
Commissions (produits)	20 & 22	47 249 297	42 652 667
Commissions (charges)	20 & 22	-8 343 200	-6 778 283
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de négociation	21 & 22	357 818	294 772
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	22 Bis	2 543 301	3 499 277
Autres charges d'exploitation bancaire	22 Ter	-296 673	-253 489
Produit net bancaire		80 618 518	80 452 884
Charges générales d'exploitation	23	-46 366 810	-44 811 304
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-3 451 870	-4 226 208
Résultat brut d'exploitation		30 799 838	31 415 372
Coût du risque	24	-7 173 848	-8 416 909
Résultat d'exploitation		23 625 990	22 998 463
Gains/pertes sur actifs immobilisés	25	91 201	117 992
Résultat courant avant impôt		23 717 191	23 116 455
Résultat exceptionnel		0	0
Impôts sur les bénéfices	26 & 27	-7 202 987	-6 797 693
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RÉSULTAT NET		16 514 204	16 318 762

6.3 QUELQUES CHIFFRES CLÉS

	Total Bilan (en milliers d'euros)	Produit net bancaire (en milliers d'euros)
2018	1 889 639	83 372
2019	1 987 590	82 176
2020	2 230 257	76 052
2021	2 152 231	80 453
2022	2 161 246	80 619

	Résultat brut d'exploitation	Résultat net
2018	31 439	15 287
2019	29 904	15 000
2020	26 711	14 417
2021	31 415	16 319
2022	30 800	16 514

Ratios Prudentiels (en %)

	Ratio de solvabilité
2018	15,0
2019	15,8
2020	17,8
2021	17,6
2022	16,6

	Évolution des crédits à la clientèle (en milliers d'euros)	Évolution des dépôts de la clientèle (en milliers d'euros)	LCR	NSFR
2018	1 621 549	1 158 471	Excédent de buffer de 16,8 MEUR	119%
2019	1 654 232	1 227 675	Excédent de buffer de 54,4 MEUR	124%
2020	1 907 122	1 468 952	Excédent de buffer de 42 MEUR	126%
2021	1 863 942	1 444 593	Excédent de buffer de 39 MEUR	120%
2022	1 836 869	1 478 072	Excédent de buffer de 7 MEUR	118%

6.4 NOTES

NOTE 1 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (EN KEUR)

	31.12.2022			31.12.2021		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
<i>(Ces créances ne sont pas éligibles au refinancement de la BDF)</i>						
Comptes ordinaires débiteurs	86 064		86 064	26 302		26 302
Comptes et prêts à terme		118 890	118 890		73 889	73 889
Créances douteuses						
Sous-total	86 064	118 890	204 954	26 302	73 889	100 191
Créances rattachées	1 107	215	1 321	312	15	328
TOTAL BRUT	87 171	119 105	206 276	26 614	73 905	100 519
Dépréciations						
TOTAL NET	87 171	119 105	206 276	26 614	73 905	100 519

NOTE 2 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Crédits à la clientèle	1 688 537	1 698 047
Valeurs non imputées	12 865	13 145
Comptes ordinaires débiteurs	26 722	35 720
Créances rattachées	3 347	3 103
Créances douteuses	169 196	176 487
TOTAL BRUT	1 900 666	1 926 502
Dépréciations	63 797	62 560
TOTAL NET	1 836 869	1 863 942

**NOTE 2 BIS :
RISQUES DE CRÉDIT : RÉPARTITION PAR GRANDS TYPES
DE CONTREPARTIE (EN KEUR)**

	Particuliers	Entreprises	Clientèle financière	Autres	TOTAL
Créances douteuses	31 084	129 654		8 459	169 196
Créances douteuses	17 576	82 686		8 432	108 694
Créances douteuses compromises	13 507	46 967		27	60 502
Dépréciations sur créances douteuses	16 594	43 315		3 888	63 797
Dépréciations/créances douteuses - principal	412	9 497		3 132	13 041
Dépréc./créances douteuses compromises - principal	11 862	32 025		137	44 024
Dépréciations/créances douteuses - intérêts	197	567		619	1 383
Dépréciations/créances compromises - intérêts	9	108			116
Dépréciations forfaitaires sur créances douteuses	4 114	1 118			5 232
TOTAL NET EXERCICE EN COURS	14 490	86 338		4 571	105 399
TOTAL NET EXERCICE PRÉCÉDENT	11 243	95 673		7 010	113 926

**NOTE 2 TER :
FLUX DES DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF (KEUR)**

	Solde début période	Dotation	Reclassement	Reprise / disponible	Reprise / utilisée	Solde fin période
Sur opérations interbancaires						
Sur créances clientèle :	62 560	24 419		21 282	1 900	63 797
- En principal	61 473	23 555		20 842	1 887	62 299
- En intérêts	1 087	864		440	13	1 498
Sur portefeuille titres de participation et titres détenus à LT	41	17		1		57
Sur portefeuille titres de placement						
	62 601	24 436		21 283	1 900	63 854

NOTE 3 : PORTEFEUILLE TITRES (KEUR)**

							Valeurs nettes comptables		Plus values
	Investissement		Placement		Transaction		TOTAL		Latentes
	31.12.22	31.12.21	31.12.22	31.12.21	31.12.22	31.12.21	31.12.22	31.12.21	31.12.22
Actions									0
Créances rattachées									
Dépréciations									0
TOTAL ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE									0

(**) L'ensemble de ces titres est non coté.

**NOTE 4 : PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES,
AUTRES TITRES DÉTENUS À LT**

	Nombre de titres détenus	Part dans le capital	Nominal des titres en EUR	Valeur brute KEUR	Dépréciation KEUR	Valeur nette comptable KEUR
Participations						
Crédit Logement	32	NS	70	2		2
Autres						
SEM NORDEV	75	7,50%	250	19		19
Swift	3	NS		1		1
APICAP	1000			730	54	676
Certificats d'association du Fonds de Garantie des Dépôts				1 515		1 515
TOTAL PARTICIPATIONS : NON CÔTÉES				2 267	54	2 213
Parts dans les entreprises liées						
Établissements de crédit						
MAURITIUS COMMERCIAL BANK (MADAGASCAR)						
Autres						
<i>BPIFRANCE (ex OSEO)</i>	43 544	NS	8	6		6
<i>Run Croissance</i>	50	2,6%	10 000	52	3	49
<i>Auber Immobilier</i>						
<i>SCI Mayotte 2001</i>						
<i>SCI OMAHA 2012</i>						
<i>Avance Associé OMAHA 2012</i>						
<i>SNC SOCIÉTÉ 72</i>	99	99%	10	1		1
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES : NON CÔTÉES				60	3	57
PARTICIPATIONS CÔTÉES						
TOTAL PARTICIPATIONS CÔTÉES						
TOTAL GÉNÉRAL				2 326	57	2 270

NOTE 4 BIS : OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES (EN KEUR)

	Créances	Dettes	Engts donnés	Engts reçus	Instruments financiers
The Mauritius Commercial Bank Maurice	5 846	11 959	63	7 643	
The Mauritius Commercial Bank Seychelles					
Société Générale	192 964	383 166	269	207 786	350 374 (*)
MCB Madagascar		41			
SCI Mayotte 2001					

* Swaps de taux d'intérêts et caps/floors, valeur nominale

NOTE 4 TER : PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, AUTRES TITRES DÉTENUS À LT AU 31/12/22 (KEUR)

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus BRUTE	Valeur comptable des titres détenus NETTE	Prêts et avances consentis par la BFC et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	PNB 2020	Résultat (bénéfice ou perte 2020)	Dividendes encaissés par la BFC au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :										
1- Filiales détenues à plus de 50%										
2- Participations détenues entre 10% et 50%										
B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'exède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication :										
1- Filiales françaises (ensemble)								-	-	
2- Filiales étrangères (ensemble)								-	-	
3- Participations dans des sociétés françaises (ensemble)				812	755			-	-	
4- Participations dans des sociétés étrangères (ensemble)								-	-	
5- Certificat d'Association du Fond de Garantie des Dépôts				1 515	1 515					
TOTAL				2 326	2 270					

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EN KEUR)

	Début d'exercice	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Autres variations	Fin d'exercice
Valeur brute					
Logiciels	17 267	6 608	83	6	23 798
Droits au bail	366				366
TOTAL VALEUR BRUTE	17 633	6 608	83	6	24 164
Amortissements/dépréciations					
Logiciels	12 747	1 281	83		13 944
Droits au bail	366				366
TOTAL AMORTISSEMENTS	13 112	1 281	83		14 310
Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
Logiciels	181	50		-68	163
TOTAL DOTATIONS	181	50		-68	163
VALEUR NETTE COMPTABLE	4 340	5 277		74	9 691

NOTE 5 BIS : CRÉDIT BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES (EN KEUR)

	Début d'exercice	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Autres variations	Fin d'exercice
Valeur brute					
Crédit bail et opérations assimilées	13 359	7 468	642		20 185
Créances rattachées					
TOTAL	13 359	7 468	642		20 185
Amortissements/dépréciations					
Crédit bail et opérations assimilées	3 039	3 526	522		6 042
TOTAL	3 039	3 526	522		6 042
VALEUR NETTE COMPTABLE	10 320				14 143

NOTE 5 TER : CRÉDIT BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Encours financiers	14 537	10 326
Résultats financiers	280	168
Réserves latentes	557	224

NOTE 5 QUATER : IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN KEUR)

	Début d'exercice	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Autres variations	Fin d'exercice
Valeur brute					
Terrains					
<i>Immeubles d'exploitation</i>	270				270
<i>Immeubles hors exploitation</i>	390				390
Constructions					
<i>Immeubles d'exploitation</i>	7 036				7 036
<i>Immeubles hors exploitation</i>	1 380				1 380
Agencements, installations, autres imm. corporelles	42 964	2 953	313	-6	45 597
TOTAL	52 039	2 953	313		54 672
Amortissements/dépréciations					
Constructions					
<i>Immeubles d'exploitation</i>	3 196	266			3 463
<i>Immeubles hors exploitation</i>	1 019	53			1 072
Agencements, installations, autres imm. corporelles	35 134	1 922	297		36 759
Dot aux provisions pour dépréciation	32	7		-7	32
TOTAL	39 381	2 249	297	-7	41 326
VALEUR NETTE COMPTABLE	12 657	704	16	1	13 346

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Comptes de stocks et emplois divers		50
Débiteurs divers	9 464	8 321
TOTAL	9 464	8 371

NOTE 7 : COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Comptes d'encaissement	338	121
Charges constatées d'avance	589	531
Produits à recevoir	5 260	6 734
Autres comptes de régularisation	926	509
TOTAL	7 113	7 895

NOTE 8 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (EN KEUR)

	31.12.2022			31.12.2021		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	24 201		24 201	20 174		20 174
Comptes et emprunts à terme		390 624	390 624		425 377	425 377
Valeurs données en pension						
Sous-total	24 201	390 624	414 824	20 174	425 377	445 551
Dettes rattachées	4	984	987	34	666	700
Autres sommes dues	2 232		2 232	1 894		1 894
TOTAL	26 437	391 608	418 044	22 102	426 043	448 145

NOTE 9 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (EN KEUR)

	31.12.2022			31.12.2021		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Opérations avec la clientèle	1 336 437	142 635	1 479 072	1 337 044	107 548	1 444 593
Comptes d'épargne à régime spécial	260 830	52 736	313 566	261 436	56 700	318 136
Dettes rattachées	1 925	1 257	3 183	610	1 367	1 976
Comptes ordinaires de la clientèle	1 064 697		1 064 697	1 068 293		1 068 293
Autres sommes dues	8 886		8 886	6 611		6 611
Comptes créditeurs à terme		88 641	88 641		49 481	49 481
Autres dettes diverses	98		98	95		95
Dettes rattachées						
Dettes représentées par un titre						
<i>Bons de caisse</i>						
<i>Titres de créances négociables</i>						
TOTAL GÉNÉRAL	1 336 437	142 635	1 479 072	1 337 044	107 548	1 444 593

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Personnel et comptes rattachés	447	538
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 533	684
Etat et autres collectivités publiques	8 250	7 713
Autres dettes	8 507	8 351
TOTAL	18 737	17 286

NOTE 11 : COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Comptes d'encaissement	46	1 645
Produits constatés d'avance	2 102	1 970
Charges à payer	11 672	10 880
Autres comptes de régularisation	2 015	635
TOTAL	15 835	15 130

NOTE 12 : PROVISIONS (EN KEUR)

	Début d'exercice	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Reprises utilisées	Fin d'exercice
Autres provisions :						
<i>Risques sur opérations avec la clientèle</i>	16 686	10 065	7 305	2	-233	19 211
<i>Charges de personnel (engagements sociaux de fin de carrière)</i>	3 255	1 108	1 517			2 846
<i>Autres risques et charges</i>	1 294	341	175	4		1 456
TOTAL	21 235	11 514	8 997	6	-233	23 513

NOTE 13 : DETTES SUBORDONNÉES (EN KEUR)

	Début d'exercice	Variations	Fin d'exercice
Emprunts à taux variables			
<i>Emprunts participatifs</i>			
<i>Dettes subordonnées à durée indéterminée</i>	22 000		22 000
<i>Dettes rattachées</i>	2	8	10
TOTAL	22 002	8	22 010

Les taux moyens appliqués pour 2020 et 2021 sont respectivement de : 2,38% et 2,87%

NOTE 14 : CAPITAL SOUSCRIT (EN KEUR)

	31.12.2022		31.12.2021	
	Nombre	Nominal	Nombre	Nominal
Titres émis				
<i>Actions ordinaires</i>	333 336	50 EUR	333 336	50 EUR
TOTAL	333 336		333 336	

NOTE 15 : RÉSERVES (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Réserves légales	1 667	1 667
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 123	4 123
TOTAL	5 790	5 790

NOTE 16 : ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES HORS FRBG (EN KEUR)

	Capital	Certificats d'invest.	Primes	Réserves Rep. à nouv	Dividendes	Résultat	Total
Position au début de l'exercice	16 667		1 921	5 790	141 479	16 319	182 175
Résultat de l'exercice (avant affectation)						16 514	16 514
Affectation du résultat de l'exercice précédent						-16 319	-16 319
Distribution de l'exercice					16 319		16 319
Stock provisions S1 S2							
Position à la clôture de l'exercice	16 667		1 921	5 790	141 479	16 319	16 514

NOTE 17 : ACTIFS / PASSIFS SELON DURÉE RESTANT À COURIR (EN KEUR)

	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
ACTIFS					
Créances sur les établissements de crédit	219 782	47 064	2 591	1 279	270 716
Opérations avec la clientèle	155 492	182 396	741 801	692 739	1 772 429
Obligations et autres titres à revenu fixe					
TOTAL EXERCICE EN COURS	375 275	229 460	744 392	694 018	2 043 145
TOTAL EXERCICE PRÉCÉDENT	339 953	184 604	752 991	686 913	1 964 461
PASSIFS					
Dettes envers les établissements de crédit	53 133	68 954	123 557	172 401	418 044
Comptes créditeurs de la clientèle	1 357 614	69 060	29 639	22 759	1 479 072
Dettes représentées par un titre					
<i>Bons de caisse</i>					
<i>Titres de créances négociables</i>					
TOTAL EXERCICE EN COURS	1 410 747	138 014	153 195	195 159	1 897 116
TOTAL EXERCICE PRÉCÉDENT	1 429 867	103 096	188 615	171 160	1 892 738

NOTE 18 : INTÉRÊTS & PRODUITS ASSIMILÉS (EN KEUR)

	31.12.2022		31.12.2021	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	1 500	2 600	609	2 248
Intérêts sur comptes IEDOM	84			
Intérêts sur comptes & prêts	408		115	
Rémunération du collatéral SG SFH	192		215	
Intérêts sur créances commerciales et crédits à la clientèle		42 176		43 055
Intérêts sur créances douteuses		1 508		1 655
Autres intérêts				
Produits sur prêts subordonnés à terme	3		5	
Instruments financiers : Produit net sur swaps de taux de couverture			1 352	
TOTAL	2 187	46 284	2 295	46 958

NOTE 19 : INTÉRÊTS & CHARGES ASSIMILÉS (EN KEUR)

	31.12.2022		31.12.2021	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	201	27	431	32
Intérêts sur comptes & emprunts	5 178	3 264	5 092	2 082
Intérêts sur titres à revenu fixe				
Charges sur dettes subordonnées à terme & à durée indéterminée	288		631	
Instruments financiers : charges nettes sur swaps de taux de couverture	410			
TOTAL	6 077	3 291	6 154	2 115

NOTE 20 : COMMISSIONS (EN KEUR)

	31.12.2022		31.12.2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de trésorerie & interbancaires	75		80	
Opérations avec la clientèle	8 130	35 596	6 567	31 244
Opérations sur titres	138		132	
Opérations de change		43		35
Opérations sur engagements de financement et de garantie		1 865		1 715
Prestations de services financiers		9 745		9 658
TOTAL	8 343	47 249	6 778	42 653

NOTE 21 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Opérations sur titres de transaction et de placement		-9
Gains sur titres de transaction	-	-9
Opérations de change	358	304
Gains sur opération de change et d'arbitrage	391	339
Pertes sur opération de change et d'arbitrage	-33	-35
TOTAL	358	295

NOTE 22 : VENTILATION PAR ZONES GEOGRAPHIQUES (EN KEUR)

	La Réunion	Mayotte	Paris	Total
Intérêts et produits assimilés	35 814	12 002	655	48 471
Intérêts et charges assimilés	8 399	863	106	9 368
Commissions (produits)	31 859	14 637	753	47 249
Commissions (charges)	6 346	1 858	139	8 343
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de négociation	337	3	18	358
Autres produits d'exploitation bancaire	1 898	619	26	2 543
Autres charges d'exploitation bancaire	288	9		297

NOTE 22 BIS : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Commissions gestion assurances sur concours	1 164	1 120
Prestations informatiques	309	724
Revenus des immeubles	57	52
Quote part de bénéfice assurance	721	1 247
Affacturage	261	263
Autres produits divers d'exploitation	31	93
	2 543	3 499

NOTE 22 TER : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Autres charges diverses d'exploitation	297	253
	297	253

NOTE 23 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Frais de personnel	28 566	29 705
Salaires & traitements	18 130	17 938
Charges de retraite	2 204	2 185
Charges sociales	6 385	6 363
Intéressement des salariés	875	809
Participation des salariés	1 366	1 197
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	1 822	1 636
Subvention RH	-82	-79
Transfert de charge immobilisée (AMPLITUDE)	-1 435	
Dotations aux provisions sur charges de personnel	819	1 057
Reprises de provisions disponibles sur charges de personnel	-1 517	-1 401
Reprises de provisions utilisées sur charges de personnel		
Pertes/ cr irrécup. couvertes sur charges de personnel		
Pertes/ cr irrécup. Non couvertes		
Autres frais	17 800	15 106
Impôts, taxes	1 933	1 468
Dotation/ reprise de prov/risques/ impôts et taxes		-26
Services extérieurs	15 868	13 664
TOTAL	46 367	44 811

Montant du CICE au 31/12/2021 : 106 KEUR
 au 31/12/2022 : 90 KEUR

NOTE 23 BIS : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
L'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes n'est pas donnée car elle est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de la Société Générale		

NOTE 24 : COÛT NET DU RISQUE (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses (principal)	21 650	18 364
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	294	438
Dotations aux dépréciations sur encours à surveiller		
Dotations aux dépréciations sur encours douteux non contentieux clientèle de particuliers	1 906	1 764
Autres dotations aux dépréciations	1 489	278
Reprises de dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles ou utilisées (principal)	-21 300	-10 706
Reprises de dépréciations sur encours à surveiller (disponibles ou utilisées)		
Reprises de dépréciations sur encours douteux non contentieux clientèle de particuliers	-1 430	-3 570
Reprises de dépréciations pour risques disponibles ou utilisées	-1 414	-228
Autres reprises de dépréciations		
Pertes sur éléments couverts par des provisions	14	22
Autres charges irrécupérables couvertes par des dépréciations	1 887	2 313
Récupérations sur créances amorties	-39	-31
Dotations pour dépréciation des biens acquis par adjudication	20	
Reprises pour dépréciation des biens acquis par adjudication	-20	
Pertes sur éléments non couverts par des provisions	1 105	1 149
Dotations aux dépréciations sur créances saines S1/S2	8 959	6 705
Reprises de dépréciations sur créances saines S1/S2	-5 947	-8 801
TOTAL	7 174	8 417

NOTE 25 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Immobilisations incorporelles		
Moins values sur cessions d'immobilisations		
Plus values sur cessions d'immobilisations		
Plus values sur cessions droits au bail		
Reprise dépréciations sur immo incorporelle		
Immobilisations corporelles	107	112
Moins values sur cessions d'immobilisations	-10	
Plus values sur cessions d'immobilisations	117	112
Immobilisations financières	-16	6
Moins values sur cessions d'immobilisations financières		-
Dotations dépréciations / Immobilisations financières	-17	-14
Plus values sur cessions d'immobilisations financières		
Reprises dépréciations / Immobilisations financières	1	20
Autres dotations aux prov. pour dépréciation		
Autres reprises de prov. pour dépréciation		
TOTAL	91	118

NOTE 26 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Sur résultat courant	7 214	6 032
Intégration fiscale : subvention à SNC Société 72	-46	841
Provision IS		23
Impôt Différé	35	-98
TOTAL	7 203	6 798

NOTE 27 : SITUATION FISCALE LATENTE (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Impôts différés Actif (taux : 25,83%)	9 497	8 870
Charges à payer non déductibles	410	367
Provisions non déductibles	8 726	8 132
Autres provisions non déductibles	361	371
Impôts différés Passif	8	11
TOTAL	9 505	8 881

NOTE 28 : OPÉRATIONS DE HORS BILAN (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit :		
En faveur de la clientèle :	144 095	168 200
<i>Ouvertures de crédits documentaires</i>	1 670	2 968
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	141 930	161 474
<i>Acceptations à payer</i>	495	758
Engagements de garantie		
D'ordre d'établissements de crédit :	37 058	38 142
<i>Confirmations d'ouvertures de crédits documentaires</i>		
<i>Acceptations à payer</i>		
<i>Autres garanties</i>	37 058	38 142
D'ordre de la clientèle :	44 567	48 872
<i>Cautions</i>	11 903	17 424
<i>Garanties de remboursement de crédits distribués par d'autres établissements</i>		
<i>Obligations cautionnées</i>	4 502	4 048
<i>Autres garanties</i>	28 162	27 400
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	207 786	166 124
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	369 252	371 918

NOTE 29 : RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES, AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION (EN MILLIERS D'EUROS)

	31.12.2022	31.12.2021
Montant global des rémunérations allouées aux dirigeants (*)	NC	NC
Montant global des rémunérations allouées aux administrateurs	Néant	Néant
Montant global des avances et crédits accordés aux dirigeants et aux administrateurs pendant l'exercice	Néant	Néant

(*) L'information ne peut être communiquée, car il n'y a qu'un seul dirigeant

NOTE 30 : PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Dividendes	16 514	16 319
Report à nouveau	0	0
	16 514	16 319

NOTE 31 : ENCOURS DE DÉPÔTS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Plan d'épargne logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	9 572	11 836
Ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	27 212	30 176
Ancienneté de plus de 10 ans	12 137	10 084
Sous-total	48 922	52 636
Comptes épargne logement (CEL)	7 516	7 853
TOTAL	56 437	60 488

NOTE 32 : ENCOURS DE CRÉDITS À L'HABITAT OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT (EN KEUR)

	31.12.2022	31.12.2021
Encours des prêts	13	21

NOTE 33 : PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS LIÉS AUX COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT (EN KEUR)

	31.12.2021	Dotations	Reprises	31.12.2022
Plan d'épargne logement (PEL)	413		273	140
Comptes épargne logement (CEL)	33	161		194
TOTAL	446	161	273	334

NOTE 34 : EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

	31.12.2022	31.12.2021
	Néant	Néant

NOTE 35 : EFFECTIF MOYEN EN ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2022	31.12.2021
Techniciens de la banque	270	268
Cadres	113	110

6.5 NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de la BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN ont été établis conformément aux dispositions du Règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire du 16 janvier 1991 modifié par les Règlements 99-04, 2000-03 et 2005-04 du Comité de la Réglementation Comptable, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis en France.

TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT

TITRES DE TRANSACTION

Ces titres figurent à l'actif du bilan au prix de marché. A la date d'arrêté, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

TITRES DE PLACEMENT

La valeur d'inventaire de ces titres est leur prix de marché. En date d'arrêté, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation par ensemble homogène de titres de même nature, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

TITRES DE PARTICIPATION

Ces titres sont enregistrés au prix d'achat. A la clôture de l'exercice, ils sont estimés en fonction de l'actif net, de la situation financière et des perspectives de rentabilité de l'entreprise. Les moins-values constatées valeur par valeur donnent lieu à la dotation d'une dépréciation.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'ordre liés à l'acquisition sont intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations (application du règlement CRC 2004-06).

En application du règlement CRC 2002-10, 2003-07 et 2005-09, la BFC calcule les amortissements selon la méthode simplifiée depuis le 01 janvier 2005.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par les coûts d'acquisition des :

- logiciels, amortis sur une durée de un an à trois ans, à l'exception du progiciel d'ALM amorti sur 7 ans ;
- droits au bail des nouvelles agences, amortis sur une durée de 9 ans.

Immobilisations corporelles

Elles sont amorties suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Tableau récapitulatif des modes et durées d'amortissement

Logiciels	Linéaire / 1 an à 3 ans
Matériels	Linéaire / 5 ans
Matériels informatiques	Linéaire / 3 ans à 5 ans
Mobiliers	Linéaire / 10 ans
Aménagements	Linéaire / 10 ans
Automobiles	Linéaire / 4 ans
Immeubles :	
<i>Gros œuvre</i>	<i>Linéaire / 40 ans</i>
<i>Façades et toiture</i>	<i>Linéaire / 30 ans</i>
<i>Second œuvre</i>	<i>Linéaire / 15 ans</i>

Dotations aux amortissements

Les dotations relatives aux immobilisations d'exploitation sont enregistrées dans la rubrique « dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat publiable.

Celles relatives aux immobilisations hors exploitation sont enregistrées dans la rubrique « Autres charges d'exploitation bancaire ».

RISQUES DE CRÉDIT

CRÉANCES DOUTEUSES

La BFC applique les dispositions des règlements n°2002-03 et n°2005-03 du Comité de la Réglementation Comptable, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ainsi que les dispositions du CRC 2007-06 relatif au traitement des découverts douteux.

Les créances sur la clientèle dont le recouvrement est devenu incertain font l'objet d'une dépréciation de façon à couvrir la perte globale pouvant résulter de leur non-recouvrement total ou partiel. Ces dépréciations sont comptabilisées client par client.

Les intérêts sur créances douteuses sont dépréciés à 100 %.

Sont définies comme créances douteuses :

- les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable de non-recouvrement ;
- les créances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière de crédits immobiliers aux acquéreurs de logement) ;
- les découverts en dépassement d'autorisation continu depuis plus de 3 mois ;
- les créances présentant un caractère contentieux (déchéance du terme, procédure collective).

Lorsqu'elles présentent les caractéristiques énoncées ci-dessus, les créances (capital échu et capital restant dû + intérêts échus) sont extraites des postes d'origine et inscrites sous la rubrique "créances douteuses".

La classification en créances douteuses d'un encours sur une personne physique ou morale déterminée entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne des rubriques d'encours sains vers les rubriques d'encours douteux, nonobstant toute considération liée aux garanties individuelles, sauf cas exceptionnels dûment justifiés.

ACTUALISATION DES FLUX DE RECOUVREMENT PRÉVISIONNELS DES CRÉANCES DOUTEUSES

L'application de cette disposition des règlements CRC 2002-03 et CRC 2005-03, s'est traduite en 2022 par une dotation nette de 605 KEUR, intégralement enregistrée en coût net du risque.

CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES

Lorsqu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont identifiés au sein des encours douteux comme encours douteux compromis. Cette identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés.

Lorsqu'elles sont jugées irrécupérables, les créances douteuses compromises sont comptabilisées en pertes.

SEGMENTATION DES ENCOURS

Les cotations retenues par la BFC sont les suivantes :

- clients sains : côtés 1 (très bon), 2 (bon), 3 (assez bon) ou 4 (acceptable) ;
- clients sensibles : côtés 5 (sain mais sensible) ou 6 (risque non acceptable) ;
- clients en défaut : 7 (douteux perte partielle quasi certaine), 8A (créances en recouvrement judiciaire ou amiable) ou 8B (créances définitivement compromises).

DÉPRÉCIATION DE 12,5% SUR LES ENCOURS DES CLIENTS COMMERCIAUX DÉCLASSÉS DE SAINS OU SENSIBLES À DOUTEUX

Conformément à la norme du Groupe SG, la BFC comptabilise en diminution de l'actif une dépréciation forfaitaire de 12.5% sur les encours des clients commerciaux (CLICOM) déclassés de sains ou sensibles à douteux. Elle s'élève à 6 853 K€ au 31 décembre 2022.

Il s'agit d'une dépréciation minimum, avant toute analyse de la valeur des garanties.

DÉPRÉCIATION SUR LES ENCOURS DOUTEUX DE LA CLIENTÈLE PRIVÉE (CLIPRI) ET PROFESSIONNELLE (CLIPRO)

La BFC comptabilise en diminution de l'actif une dépréciation sur les encours douteux CLIPRI et CLIPRO consécutifs à des impayés sur des crédits à la consommation, des crédits à l'habitat (hors garanties Crédit Logement) ou des découverts en dépassement continu depuis plus de 90 jours.

Cette dépréciation s'élève à 5 234 K€ au 31 décembre 2022.

ÉPARGNE-LOGEMENT

En application des dispositions du règlement CRC 2007-01, relatives à la comptabilisation des comptes (CEL) et plans (PEL) d'épargne logement, la BFC procède à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat) ;
- des engagements pris en matière de rémunération des PEL pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée).

Cette provision s'élève à 334 KEUR au 31 décembre 2022.

PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peut être fixé de façon précise.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liées à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

PROVISIONNEMENT S1/S2 IFRS 9 SUR LES ENCOURS SAINS POUR L'ENSEMBLE DE LA CLIENTÈLE

En cohérence avec les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues utilisées dans les comptes consolidés du Groupe, des provisions pour risque de crédit calculées à hauteur des pertes attendues sont enregistrées au passif du bilan sur la base des encours sains des prêts et d'engagements hors bilan.

Une dotation nette de 3 012 KEUR a été comptabilisée en compte de résultat. La provision pour dépréciation au 31 décembre 2022 de ce changement s'élève à 18 991 K€.

COMMISSIONS DE CRÉDIT ET COÛTS MARGINAUX RELATIFS A L'OCTROI DE CONCOURS

La BFC applique depuis 2010 le CRC 2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi d'un concours.

Les frais de dossiers sur prêts ainsi que les commissions versées aux apporteurs d'affaires sont enregistrés de manière linéaire sur la durée de vie contractuelle des prêts concernés et comptabilisés en produits nets d'intérêts dans le Produit Net Bancaire (PNB).

FRBG

En application du règlement 90.02 du CRBF, la BFC enregistre un "Fonds pour risques bancaires généraux".

6.6 NOTES SUR LE BILAN

DETTES SUBORDONNÉES

Il s'agit de deux emprunts subordonnés de 11 000 KEUR souscrits auprès des deux actionnaires : Groupe THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK LTD et de la SOCIETE GENERALE et mis en place en 2021, pour une durée de 10 ans avec la capacité de rembourser par anticipation et sans frais à compter de 5 ans.

OPÉRATIONS EN DEVICES

Les emplois, réserves et engagements en devises figurant au bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'arrêté du bilan.

La différence entre les résultats des conversions telle que définies ci-dessus et les contre-valeurs euros telles qu'elles ont été enregistrées aux dates d'entrée au bilan est portée au compte de résultat.

ENGAGEMENTS SOCIAUX : MÉDAILLES DU TRAVAIL, INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE, RETRAITE

Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes obligatoires pour le personnel de la Réunion et de Paris sont prises en charge par des organismes extérieurs spécialisés (CRIC, CRIS, ANEP, et CRPB-DOM). Les cotisations dues au titre d'un exercice sont comptabilisées dans le résultat de la période.

INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE (IFC)

La BFC verse des indemnités de fin de carrière en fonction de l'ancienneté des salariés.

Les engagements correspondants, valorisés par un cabinet d'actuaire, selon la méthode des unités de crédit projeté et sur la base d'un taux d'actualisation de 3.76% sont couverts, d'une part par une provision enregistrée au passif du bilan, et d'autre part au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Ces engagements ont été valorisés sur la base de départs volontaires à la retraite (10% des départs à 62 ans, 90% des départs à 65 ans).

MÉDAILLES DU TRAVAIL

Le montant net des engagements de la BFC au 31/12/2022 s'élève à 380 KEUR, entièrement provisionné. Ces engagements ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 0.43%.

RÉGIME DE RETRAITE DE MAYOTTE

Un accord d'établissement, signé le 06/10/2017, a institué un régime de retraite à cotisations définies se substituant au régime de retraite à prestations définies, institué en 1996 par décision unilatérale de l'employeur. Cet accord prévoit le versement, sous conditions, d'une prime exceptionnelle de départ à la retraite. Le montant des engagements relatifs à cette prime exceptionnelle de départ, valorisé par un cabinet d'actuaire sur la base d'un taux d'actualisation de 3.90%, s'élève à 1 797 KEUR au 31/12/2022.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Afin de réduire son exposition au risque de taux, la BFC a conclu avec la Société Générale des contrats de swaps de taux, en couverture de certains actifs et de certains passifs ; l'encours global de ces swaps au 31/12/2022 s'élève à 347 MEUR.

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Dans le cadre de l'application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2020-10 du 22 décembre 2020 qui amende le règlement ANC n°2014-07 la créance sur la Caisse des Dépôts relative aux opérations de centralisation de l'épargne réglementée (livrets A, livrets développement durable et livrets d'épargne populaires) est reclassée au passif. Ce changement de présentation permet de regrouper dans le même poste un actif et un passif dont l'existence est indissociable.

Au 31 décembre 2022, cette créance de 64 440 KEUR est en déduction du poste « Opérations avec la clientèle » dans lequel sont enregistrés les dépôts collectés auprès de la clientèle au titre des comptes d'épargne réglementée. Ce changement de présentation permet ainsi de regrouper dans le même poste un actif et un passif dont l'existence est indissociable.

INFORMATIONS RELATIVES A LA COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

FONDS PROPRES DE BASE PRUDENTIELS	156 314 KEUR
Capital	16 667 KEUR
Réserves, report à nouveau et primes d'émission	149 189 KEUR
Fonds pour risques bancaires généraux	1 664 KEUR
Immobilisations incorporelles nettes	(9 691) KEUR
Autres déductions	(1 515) KEUR
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	22 000 KEUR
PSDI accordé par la Société Générale	11 000 KEUR
PSDI accordé par la Mauritius Commercial Bank	11 000 KEUR
	22 000 KEUR
TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	178 314 KEUR

INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Exigences de fonds propres au titre des risques de crédit	83 440 KEUR
Exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels	2 723 KEUR
Exigences de fonds propres au titre des risques de marché	0 KEUR
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	83 164 KEUR

Les exigences de fonds propres ont été calculées sur la base d'un taux de 8% du total des RWA.

AUTRES INFORMATIONS

- Les comptes de la BFC sont :
 - intégrés selon la méthode d'intégration globale dans les comptes consolidés de la Société Générale ;
 - mis en équivalence dans les comptes consolidés de la Mauritius Commercial Bank (MCB).
- Intégration fiscale :

En 2013, la BFC a conclu une convention d'intégration fiscale avec sa filiale, la SNC Société 72.
- Le montant de l'encours des prêts participatifs à durée indéterminée accordés par la BFC s'élève à 700 KEUR au 31/12/22. Le bénéficiaire en est le Crédit Logement.
- Informations fournies en application du règlement ANC N° 2010-04 :
 - Transactions significatives entre parties liées, conclues à des conditions « hors marché » : néant
 - Opérations présentant des risques et avantages significatifs et non inscrites au bilan ou au hors bilan : néant.

6.7 RAPPORT SUR LES DÉPÔTS ET AVOIRS LOI ECKERT

Au 31 décembre 2022, la BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN détenait dans ses livres :

- 1 397 comptes inactifs pour un montant total de dépôts et avoirs de 9 319 KEUR.

Sur l'année 2022, conformément à la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence, la BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN a déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations la somme de 653 814,10 EUR issue de 387 comptes ayant atteint le délai légal maximum d'inactivité et/ou de déshérence.

6.8 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

AFFAIRE SERCA

En 2016, il a été comptabilisé en Produit Net Bancaire (PNB), un Produit à recevoir d'un montant de 2 Meur, impactant la Marge Nette d'Intérêt (MNI) car les décisions de justice successives de l'époque étaient favorables à BFCOI et que l'entité estimait qu'il y avait bon espoir de récupérer les fonds non encore encaissés.

En 2022, une nouvelle analyse a eu lieu avec la direction des normes du groupe Société générale et BFCOI a considéré que le produit à recevoir est assimilé à du capital et qu'au regard

du statut compromis de la créance et du non-encaissement effectif des fonds, ce produit de 2 M€ aurait dû être entièrement provisionné en vertu du principe de prudence.

Au regard du revirement de la situation et des décisions de justice défavorables qui remettent en cause le droit de BFCOI à disposer des 2 M€ évoqués précédemment et la BFCOI a considéré qu'il convenait de constituer une provision en Coût Net du Risque relevant d'un changement d'estimation comptable en vertu des articles 122-4 et 122-5 du PCG.

6.9 ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Aucun évènement post-clôture à signaler.

6.10 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2022

ACE

29, rue Youri Gagarine - 97419 La Possession
S.A.S. au capital de € 37.000
384 535 803 R.C.S. Saint-Denis-de-La-Réunion
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Saint-Denis de La Réunion

DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide - 92908 Paris - La Défense Cedex
S.A.S. au capital de € 2.188.160
572 028 041 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Banque Française Commerciale Océan Indien

Société Anonyme
58, rue Alexis de Villeneuve - 97400 Saint Denis

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ BANQUE FRANÇAISE COMMERCIALE OCÉAN INDIEN

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BANQUE FRANÇAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose BFC à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. BFC constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Les principes comptables d'évaluation des dépréciations individuelles d'une part, et des provisions collectives d'autre part, sont présentés dans la note « Risques de crédit » de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Le montant des provisions collectives pour risque de crédit est déterminé sur la base des encours sains non-dégradés et des encours dégradés, respectivement. Ces provisions collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul.</p> <p>Par ailleurs, BFC a recours au jugement et procède à des estimations comptables pour évaluer le niveau des dépréciations individuelles.</p> <p>Au 31 décembre 2022, le montant total des opérations avec la clientèle exposée au risque de crédit s'élève à 1 901 M€ ; le montant total des dépréciations s'élève 63,8 M€ et celui du coût net du risque s'élève à 7,2 M€.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs ainsi que sur les secteurs économiques identifiés comme les plus fragilisés par la crise.</p> <p>Nous avons pris connaissance de la conception et de l'efficacité du dispositif de gouvernance et de contrôle interne de BFC et testé les contrôles clés manuels et informatisés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nos autres travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Examiner les éventuelles évolutions méthodologiques, et impacts comptables associés au cours de l'exercice ; ■ S'assurer du correct classement des encours de crédit selon les règles applicables ; ■ Prendre connaissance des principaux paramètres retenus par BFC pour évaluer les provisions collectives au 31 décembre 2022 ; ■ Tester au 31 décembre 2022, sur une sélection des crédits les plus significatifs, les hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles afférentes, et l'évaluation des garanties entrant dans le calcul des dépréciations et provisions. <p>Nous avons également examiné la pertinence des informations qualitatives et quantitatives présentées dans les notes 2, 24 et « Risques de crédit » de l'annexe aux comptes annuels, relatives au risque de crédit.</p>

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise.

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN par l'assemblée générale du 27 avril 2015 pour Deloitte & Associés et par celle du 4 juillet 2017 pour ACE

Au 31 décembre 2022, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 8ème année de sa mission sans interruption et le cabinet ACE dans la 6ème année

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

La Possession et Paris-La Défense
le 5 mai 2023

ACE
Bernard Fontaine

Deloitte & Associés
Pascal COLIN

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS

ACTION

Titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en assemblée générale.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

Niveau de risque, par nature et par métier, que la BFC est prête à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'Appétit Pour le Risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes de la BFC.

COEFFICIENT D'EXPLOITATION

Ratio indiquant la part du PNB (produit net bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB.

COÛT DU RISQUE COMMERCIAL

La charge nette du risque commercial correspond au coût du risque calculé pour les engagements de crédit (bilan et hors bilan), soit les Dotations – Reprises (utilisées ou non utilisées) + Pertes sur créances irrécouvrables - les Récupérations sur prêts et créances amortis. Les dotations et reprises sur provisions pour litiges sont exclues de ce calcul.

DÉPRÉCIATION

Constatation comptable d'une moins-value probable sur un actif. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – no 4 – mai 2012).

LIQUIDITÉ

Pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décote limitée. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – no 4 – mai 2012).

RATIO GLOBAL OU RATIO DE SOLVABILITÉ

Rapport entre les fonds propres globaux (Tier 1 et Tier 2) et les actifs risqués pondérés.

RATIO TIER 1

Rapport entre les fonds propres Tier 1 et les actifs risqués pondérés.

RATIO LCR (LIQUIDITY COVERAGE RATIO)

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

RATIO NSFR (NET STABLE FUNDING RATIO)

Ce ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs. (Source : texte bâlois de décembre 2010)

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de la BFC, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation.

RISQUE OPÉRATIONNEL (Y COMPRIS LE RISQUE COMPTABLE ET ENVIRONNEMENTAL)

Risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs de la BFC en cas de variation sur les taux d'intérêt. Les risques structurels de taux d'intérêt sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

SITE INTERNET

www.bfcoi.com

Rubrique : Votre banque, onglet "rapports d'activité"

RELATIONS PRESSE

TÉL. 02 62 409 900

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Adresse postale :

58 rue Alexis de Villeneuve - CS 21013 - 97404 Saint Denis cedex

BFC

GRUPE THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK ET GROUPE Société Générale
S.A. capital de 16 666 800 EUROS

Siège social 58, rue Alexis de Villeneuve - CS 21013 - 97404 Saint-Denis
Cedex

TÉL. 02 62 409 900

R.C.S. Saint-Denis 330 176 470

Intermédiaire en assurance dûment enregistré à l'ORIAS N° 07 030 515

N° TVA intracommunautaire : FR51330176470.

